

Le Midi Rouge

N°29, Juin 2017

Directeur de Publication :

Nicolas MARTY

Rédacteur en Chef :

Patrick VAZEILLES

Secrétaire de rédaction :

André BALENT

Commission paritaire :

N° ISSN : 1778 – 8927

Imprimerie spéciale de

l'Association MAITRON LR

Abonnement institutionnel :

15 €, port inclus

Abonnement individuel :

7 €, port inclus

Adhésion (avec abonnement) :

15 €, port inclus

Comité de lecture :

André BALENT

Jacques BLIN

Hélène CHAUBIN

Raymond HUARD

Nicolas MARTY

Patrick VAZEILLES

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATIONp. 2

NOTES DE RECHERCHES :

Jacques Blin : L'action des transbordeuses de Cerbère (Pyrénées-Orientales) en 1906 et la place des femmes dans le syndicalisme avant 1914, en particulier en Languedoc (1906-1907)p. 3

André Balent : Daniel Bénédite, animateur du Centre américain de secours de Marseille, ses séjours dans les Pyrénées-Orientales (1940-1942) et ses contacts avec Pietro Nennip. 18

André Balent : L'exécution par les Allemands de trente prisonniers sur le champ de tir de Sainte-Radegonde (Aveyron) le 17 août 1944..... p. 20.

André Balent : La fratrie Casals de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales) et l'engagement dans les francs-gardes de la Milice. Retours sur un commentaire du *Midi Rouge* (2009)p. 32

Yves Saint-Jours : Les raisons du don d'archives de droit social aux archives départementales des Pyrénées-Orientales.....p. 34

LECTURES CHOISIES :

Jacques Blin : Alan CAMÉLIO (éd.), *Séança a la burso plata : ilustracion del sindicalisme revolucionari cetori* [de Sète], deux volumes, Béziers, IEO, 2017, 492 pp. 35

Hélène Chaubin : Miquèl RUQUET (éd.), *Le journal d'Eloi Arrouy, 1914-1918*, Canet-en-Roussillon, Trabucaire, 2016, 200 p.....p. 36

BIOGRAPHIES :

Raymond Huard : Miquel Augustin [Miquel Louis, Joseph, Augustin].....p. 39

André Caudon : Coulazou, Jean [Coulazou Jean, Marie, Paul].....p. 40

Christine Delpous-Darnige : Fondecave Joseph, Marius.....p. 41

Pierre Chevalier, Jacques Girault : Alart Robert, Antoine, Pierre.....p.43

Claude Émerique : Chabrol Jean-Pierre.....p.44

JOURNÉE D'ÉTUDES DE L'AMLR : 1917 et le Languedoc-Roussillon, Nîmes, décembre 2017, programme.....p. 47

PRÉSENTATION DU MAITRON :

L'historien Jean Maitron a fondé une œuvre sans commune mesure, le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*. Cet ouvrage, appelé communément le *Maitron*, recense plus de 100 000 biographies du monde ouvrier, de l'anarchisme au socialisme en passant par le communisme, de la Révolution Française à la seconde guerre mondiale. Après la disparition de son créateur, Claude Pennetier a repris le flambeau. Sous son égide, le dictionnaire (désormais : le *Maitron, dictionnaire biographique mouvement ouvrier mouvement social*) ouvre une nouvelle période de recherche, pour couvrir l'histoire du monde ouvrier de 1940 à mai 1968.

Au-delà du seul dictionnaire, le projet Maitron vise aussi à fédérer les acteurs intéressés par cette histoire, historiens, militants, archivistes, ainsi que toute personne intéressée par ce type de démarche historique. À cette fin a été créé un site internet (<http://biosoc.univ-paris1.fr/>) . Par ailleurs, le Maitron a décidé de favoriser les démarches régionales pour émuler les recherches historiques à cette échelle. C'est dans cette perspective que nous avons créé l'association Maitron Languedoc-Roussillon.

Le but de l'association est lié, dans un premier temps, à la rédaction des notices biographiques du mouvement ouvrier régional. Plus globalement, l'objectif est de médiatiser et de favoriser la connaissance de l'histoire du mouvement ouvrier dans une région, le Languedoc-Roussillon, qui a été un terreau très fertile pour le développement de ce mouvement. C'est dans cette perspective que nous avons entrepris la diffusion de ce bulletin qui a deux grandes finalités. La première est de restituer les figures du mouvement ouvrier (élus, militants politiques, responsables associatifs, intellectuels...) en diffusant certaines de leurs biographies par ailleurs publiées dans le *Maitron*. La seconde a pour but de mutualiser les connaissances sur le monde ouvrier et les mouvements sociaux et de favoriser la recherche historique dans ce domaine.

Cette entreprise regroupe des historiens, des archivistes, des militants mobilisés par cette démarche. L'association est ouverte à tous ceux qui seraient intéressés à participer, qu'il s'agisse de rédiger des notices, informer sur l'existence d'archives, proposer de nouveaux projets de recherche ou nous soutenir.

Autour du *DBMOMS* ont vu le jour (ou sont en cours) plusieurs dictionnaires spécialisés comme celui des cheminots ou celui des fusillés et exécutés de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que plusieurs dictionnaires internationaux.

Coordonnées :

Maitron Languedoc-Roussillon

c / o Hélène Chaubin, rue Armand Jamot, 34 000 Béziers-

06 64 88 57 35 ; helene.chaubin@wanadoo.fr

Pour tout envoi et règlement, contactez le trésorier, secrétaire de la rédaction :

André Balent

29, rue du Vélodrome, 66 100 Perpignan

04 68 67 48 32 ; 04 68 04 87 69 ; cat-ab-balent@wanadoo.fr.

NOTES DE RECHERCHES :

**L'ACTION DES TRANSBORDEUSES D'ORANGES DE CERBÈRE
(PYRÉNÉES-ORIENTALES) EN 1906
ET LA PLACE DES FEMMES DANS LE SYNDICALISME AVANT 1914,
EN PARTICULIER EN LANGUEDOC (1906-1907)**

« L'universel » a souvent été l'universel des hommes qui en s'affublant d'un grand H en ont fait un concept qui serait censé parler de l'ensemble des êtres humains. Cependant l'Histoire est faite de femmes et d'hommes. L'Histoire du mouvement ouvrier a besoin aujourd'hui, pour s'enrichir, d'affronter cette histoire en portant son regard vers celles qui, bien que méconnues, ont laissé des traces dans les combats du 19^e siècle finissant et dans les premières décennies du 20^e. Le mouvement ouvrier a eu dans cette période de vifs débats sur la place qu'il devait accorder à celles-ci, aussi bien sur le plan politique que sur le plan syndical. Au travers du long conflit qui anima l'action des transbordeuses d'oranges de Cerbère, au cours de l'année 1906, je vais essayer d'étudier plus particulièrement les rapports des femmes aux syndicats.

Il ne s'agit pas de retracer l'histoire de leurs luttes, mais d'en traduire l'ambiance, de s'imprégner de l'atmosphère sociale et de cheminer aux côtés de cette lutte de femmes pour en dégager la dimension de la dignité humaine, la naissance d'une conscience de classes dans un monde essentiellement masculin.

* * *

Dans le début de 20^e siècle, profondément marqué par un syndicalisme qui cherche les voies les plus efficaces pour l'émancipation ouvrière, la place des femmes n'apparaît pas comme prioritaire. Les mentalités sont encore imprégnées du Code Napoléon de 1804 qui consacrait l'incapacité juridique de la femme mariée, la considérant comme mineure et entièrement sous la tutelle de son mari. Mineures, donc mises en signe égal avec les enfants qui travaillaient¹. Ainsi les nombreuses grèves qui se développèrent chez les ouvriers agricoles du Midi, firent apparaître parfois comme revendications de principe « *à travail égal, salaire égal* », mais à l'issue des négociations, le salaire de la femme demeurait la moitié de celui de l'homme.

L'année 1906, objet de cette étude, fut une année de grèves multiples, 1.309 grèves comprenant 438.466 grévistes (380.435 hommes, 41.331 femmes et 16.710 enfants). Alors que l'année 1905 n'avait connu que 830 grèves avec 177.666 grévistes (144.127 hommes, 26.606 femmes et 6.933 enfants)².

En 1906, le nombre de femmes entre 15 et 65 ans, atteignait 12.835.193. Le nombre des actives (sans limite d'âge) était de 7.693.712, soit 59 % de la population féminine³. Ces chiffres ne prennent en compte que les femmes identifiées sur un lieu de travail, bien d'autres travaillaient non recensées comme telles. Ainsi le recensement de la population de Cerbère, en avril 1906, ne note que 5 couturières toutes les autres femmes sont classées « sans profession » alors que l'on estime à 225 le nombre de femmes travaillant⁴.

¹ Les enfants ne pouvaient, aux termes de la loi de 2 novembre 1892 sur le travail industriel, être occupés avant l'âge de treize ans dans les manufactures, chantiers ou ateliers. D'autre part, ils étaient tenus, en vertu de la loi sur l'instruction primaire, de fréquenter l'école jusqu'à ce même âge de treize ans.

² Voir *statistiques des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenu en 1906*, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6477012g/f13.item.zoom>

³ Marie-Hélène Zylberg-Hocquard, *Féminisme et syndicalisme en France*, Éditions Anthropos, page 17, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3330672p/f25.item.r=le%20syndicalisme%20f%C3%A9minin.zoom>

⁴ Voir article de *L'Humanité* ci-après.

Cerbère, lieu de transit ferroviaire :

L'action des transbordeuses d'oranges se déroula à Cerbère, ville frontière des Pyrénées-Orientales. Ce hameau de pêcheurs¹ se retrouva au cœur de la révolution industrielle, lorsqu'en janvier 1878 fut inaugurée la jonction entre les réseaux de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, côté français, et la Compagnie des Chemins de fer de Tarragonne à Barcelone et la France, TBF (absorbée par le MZA — Madrid-Saragosse-Alicante — en 1898) côté espagnol. Cependant le raccordement des réseaux ne sera pas complet, car la France avait mis l'écartement de ses rails à la norme européenne (1,44 m) et de son côté l'Espagne avait respecté l'ordonnance royale de décembre 1844 (1,67 m). Cette différence eut pour conséquence la nécessité d'un transbordement des voyageurs et des marchandises en gare de Cerbère pour le trafic venant d'Espagne et en gare de Port-Bou pour celui venant de France.

La vente des oranges espagnoles était alors essentiellement tournée vers le marché anglais. On peut toutefois s'interroger sur l'avantage du transport par rail sur le transport maritime ? En 1898, la revue de statistiques² donne les raisons de ce choix :

« Le fruit destiné à être transporté par eau et emballé doit souvent attendre sur le quai pendant, un, deux ou trois jours, souvent plus à la fin de la campagne, lorsque les vapeurs sont rares. Le bateau arrivé, le fruit est chargé, mais il doit attendre encore quelque fois deux ou trois jours, que le navire ait terminé son chargement. Il y a à bord d'un bateau, de bonnes places et de mauvaises places. Il faut craindre le voisinage des chaudières, d'où le fruit reçoit trop de chaleur, ce qui favorise ou active la pourriture. Les caisses placées dans la cale reçoivent toute la chaleur qui se dégage du fruit lui-même et s'abîment souvent par manque de ventilation. Cette agglomération de 1.000 ou 1.500 caisses d'oranges dans une même soute est très défavorable à la conservation du fruit. »

« Le transport par rail se fait de Valence à Cerbère par trains espagnols [...] puis de Cerbère à Dieppe ou Boulogne-sur-mer par train français. Et enfin de ces points à Londres ou à Liverpool.

Les wagons mettent deux jours de Valence à Cerbère. Ils restent un jour à Cerbère avant d'être réexpédiés [...] Les wagons mettent trois jours de Cerbère à Dieppe ou Boulogne. »

Le transport par rail n'offrait que des avantages pour les expéditeurs espagnols et permettait l'arrivée des oranges sur le marché anglais en temps voulu.

C'est dans ce contexte que naquit la corporation des transbordeuses d'oranges à Cerbère, accompagnant une intense activité liée au transbordement des marchandises. Cerbère comptait au recensement du 24 avril 1906³, 1.333 habitants. C'étaient pour l'essentiel des employés de commerce, des douaniers, des cheminots. Ces derniers, appartenant à la Compagnie du Midi, représentaient près de 10 % de la population et ils étaient installés avec leur famille. Le coût

¹ Cerbère ne regroupait que quelques cabanes de pêcheurs, habitat davantage temporaire que permanent. Cerbère était incorporé depuis le Moyen âge à la commune de Banyuls-sur-Mer. Comme sa voisine espagnole Portbou, initialement dépendante de la commune de Colera, Cerbère ne se développa comme agglomération urbaine — une ville-champignon — qu'au moment de l'arrivée du chemin de fer qui amena et fixa une nouvelle population. Cerbère ne fut érigée en commune autonome qu'en 1889. Portbou, devenu plus rapidement plus important que Colera, devint chef-lieu de la commune. Colera s'en sépara en 1934 pour former à nouveau une commune autonome. La frontière et le chemin de fer ont créé deux villes nouvelles jumelles avec deux grandes gares interconnectées.

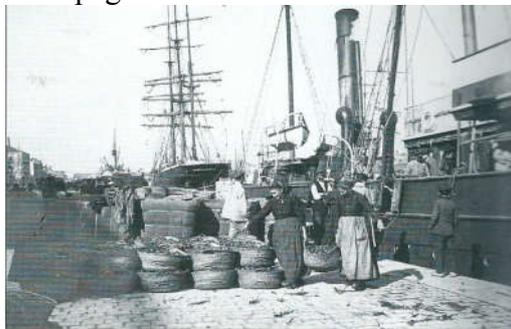
² *La Revue de statistique*. Recueil hebdomadaire de documents- 1898/09/04 (A1.N27), pages 429-430.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6548698s/f14.image.r=transport%20des%20oranges%20espagne%20france?rk=21459;2>

³ Archives départementales des Pyrénées-Orientales en ligne

<http://archives.cg66.fr/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/335813/335383:337953:337956:335813/900/1600>

de la vie était élevé à Cerbère et pour Michel Cadé « *Malgré l'allocation d'une prime de vie chère, la modicité des salaires des hommes d'équipes ne pouvait qu'inciter les femmes à chercher un complément de ressources* »¹. Cependant quand l'on regarde la composition sociale de Cerbère à cette époque, la réserve de main-d'œuvre ne pouvait que provenir des femmes, dont 13 % de la population était issue des familles (épouses et filles) des employés de la Compagnie du Midi.



Le débarquement des oranges à Cette/Sète²



Le transbordement à Cerbère

Vie sociale et naissance d'une conscience de classe chez les femmes :

Dans les premiers mois de 1906, les transbordeuses d'oranges se mirent en grève pour réclamer 25 centimes d'augmentation pour les mousseignes³ et les remplisseuses. Le 27 février, on comptera 200 grévistes et seuls 29 wagons sur 104 seront déchargés par 30 femmes non grévistes, aidées par les concessionnaires.

Dans ce mouvement naissant, Joséphine Pujol dite « *La Papete* » sera désignée comme porte parole pour revendiquer quelques petites augmentations.⁴



À l'occasion du centenaire de l'année 1906, ce mouvement a tenu une place dans la vie de la cité catalane. De nombreux témoignages sont venus enrichir la mémoire ouvrière.

Le sujet a été abordé de façon romanesque au travers de deux ouvrages⁵. Si celui de Nicole Zimmermann recrée le quotidien de ces travailleuses et leurs conditions de vie, celui d'Hélène Legrais, offre un regard qui fouille plus en détail l'évènement, donne une présence active de « *La Papete* » et redonne à Catherine Courtiade (Courthiade)⁶ sa place dans le mouvement syndical des femmes, elle qui fut la présidente du Syndicat « rouge » des transbordeuses d'oranges. Enfin un film a été réalisé en 2016 par Arnaud Brugier⁷.

¹ Michel Cadé, « Les grèves des transbordeuses d'oranges en 1906 » paru dans le *Bulletin du Centre de recherche sur les problèmes de la frontière*, bulletin 4, 1990, Perpignan Faculté de Lettres et Sciences humaines, page 14.

² « Cette » s'orthographiera « Sète » à partir de 1928

³ La mousseigne [*mossenya*, catalan] celle qui dirige une équipe de femmes.

⁴ Joséphine Pujol, née en 1864 dans une famille pauvre à Sant Julià de Lòria en Andorre. « *Hommage à l'incroyable histoire de la « Papete* » article du journal *L'Indépendant*, 14 août 2014.

⁵ Nicole Zimmermann, *Quai des oranges*, éditions Privat, juin 2005. Et : Hélène Legrais, *La transbordeuse d'oranges*, éditions des Presses de la Cité, 2005, réédité en collection Pocket avril 2007.

⁶ On la retrouve dans les pages du recensement du 24 avril 1906, sous l'orthographe de Courthiade Catherine née Rumeau, et son mari dont on parlera par la suite, s'appelait Courthiade Guillaume.

⁷ Une coproduction France 3 région Languedoc-Roussillon/Les Productions de la Main Verte, soutenue par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Centre National

Pour l'anecdote, dans un livre intitulé *Un mois en Espagne. La conférence d'Algésiras, Tanger : impressions de voyages*¹ un auteur, Jean Haize décrira son voyage commencé le 27 février 1906 à Barcelone : « *Cerbère ! Les gendarmes sont là. Ils défendent la gare menacée par de terribles grévistes, de jolies transbordeuses d'oranges.* » Après le point qui ponctue cette phrase, il enchaîne « *Quelques minutes après, nous entrons dans la gare de Port-Bou.* » Cependant il est nécessaire d'avoir une approche des conditions de travail et de l'action des transbordeuses qui jalonna l'année 1906. La lecture de l'article d'Albert Thomas² qui parut en page « une » de *L'Humanité* du 15 avril 1907, rédigé à la demande des ouvrières, nous permet d'avoir une synthèse de ces événements et traduit l'ambiance de ce mouvement qui dura de longs mois.



A TRAVERS LA VIE OUVRIERE

TRANSBORDEUSES D'ORANGES

« *Pourquoi les ouvriers³ de Cerbère sont en conflit avec leurs patrons depuis plus d'un an – Les patrons ne respectent point la parole donnée – Le gouvernement à le devoir de tenir la sienne.* »

(Titre et sous-titre de l'article)

« *La Valence ! La Valence ! La belle Valence !* »⁴...

Avant que, par les nuits d'hiver, à la porte des théâtres parisiens, les oranges n'étaient leur or sous les quinquets fumeux des petites voitures, elles ont subi bien des voyages ; elles ont été l'objet de bien des travaux. Depuis le moment où elles ont été cueillies dans les vegas espagnoles, jusqu'au jour où les commissionnaires des Halles les répandent dans leurs paniers dans les voitures de nos crainquebilles⁵, elles ont passé par bien des mains laborieuses : elles ont été l'occasion de nombreuses exploitations.

Souvent les camarades qui lisent la troisième page de ce journal – si ingrate et si vivante – celle où viennent une à une s'inscrire toutes les luttes ouvrières, toutes les victoires syndicales et toutes les défaites aussi, auront vu depuis plusieurs mois le nom de transbordeuses d'oranges de Cerbère. Quelles sont ces révolutionnaires, - puisqu'aussi bien à l'heure présente, c'est être révolutionnaire que de réclamer son droit, que de formuler quelques vœux ?

de la Cinématographie, la Banque populaire du Sud (via l'association Cerbère Objectifs Perspectives), avec le soutien de la mairie de Cerbère.

¹ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6206795f.r=les%20transbordeuses%20d%27oranges?rk=64378;0>

² Albert Thomas : Militant socialiste, syndicaliste et coopérateur ; maire de Champigny-sur-Marne (1912-1919) ; député de la Seine de 1910 à 1919, député du Tarn de 1919 à 1921 ; sous-secrétaire d'État puis ministre de l'Armement de 1914 à 1917 ; premier directeur du Bureau International du Travail. En 1904, il fut appelé par Jean Jaurès à *L'Humanité*, où il y assura la rubrique sociale. Voir sa biographie dans le *Maitron*.

³ : Notons que si le journal parle des transbordeuses d'oranges, il a du mal à parler des ouvrières pourtant l'objet de son article.

⁴ La Valence, variété d'orange.

⁵ *Crainquebille*, d'abord paru sous le titre *L'Affaire Crainquebille*, est une longue nouvelle de 110 pages d'Anatole France, parue en 1901, avec des illustrations de Steinlen. L'œuvre est une critique d'une institution judiciaire aveugle et inhumaine qui pousse, en multipliant les injustices, les pauvres gens au crime.

C'est, à la suivre, par le détail, une longue et pénible histoire que nos camarades nous ont demandé de citer ici. Car elles veulent qu'on sache leur patience, elles veulent qu'on sache « l'abandon incompréhensible » pour elles, où les laisse le gouvernement, ce gouvernement qui pourrait tant et qui ne fait rien ... »

Un paragraphe suivant, intitulé « *À la gare de Cerbère* » sera consacré à expliquer ce que nous avons décrit plus haut sur les différences d'écartement de voies et sur le contexte social du village. L'article se poursuit, reprenant les conditions de travail et les différentes étapes du mouvement :

Les équipes

« C'était jusqu'à ces derniers temps des femmes de la localité, 225 environ, qui accomplissaient ce travail de transbordement. Chaque transitaire a un certain nombre d'équipes à son service ; la maison F. Arras, par exemple en a 12.

Or, dans chaque maison, — c'est là le point important — les équipes sont numérotées : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e équipe, etc... Quand un transitaire n'a qu'un certain nombre de wagons à transborder, il emploie ce jour-là sa première, au besoin sa deuxième équipe ; les autres attendent. Si la maison F. Arras par exemple, n'a certain jour que 5 wagons à transborder, elle les confie à ses 5 premières équipes ; les 7 autres attendent le lendemain. De là des inégalités de salaires annuels. Les femmes des premières équipes arrivent à gagner parfois 600 à 700 francs par an, alors que les autres doivent se contenter de 300, 200, 100 et même 50 francs, suivant la place qu'elles occupent dans la hiérarchie des équipes. C'est une scandaleuse injustice que le syndicat combat en demandant le roulement général des équipes ; c'est ce monstrueux système que des transitaires, insoucieux de la parole donnée et en dépit de contrats signés par eux, utilisent pour réduire à la misère les femmes courageuses et patientes qui soutiennent depuis plus d'un an une lutte des plus rudes.

Rouges et jaunes

Force nous est de résumer ici en quelques mots seulement la persévérante action, tour à tour directe et administrative ou judiciaire que le syndicat rouge a menée depuis février de l'année dernière.

Alors, malgré la complicité de la Compagnie du Midi, qui, pour intimider ces malheureuses, avait pris des mesures disciplinaires contre six des ses employés, maris de transbordeuses syndiquées, le syndicat avait obtenu une augmentation de 0 fr 25 par wagon et par ouvrière (le salaire antérieur était de 0 fr 75). Un contrat collectif, réglant en détail les conditions du travail avait été signé. L'article 6 disait : « Si un transitaire vient à avoir une place vacante à la première équipe, cette place sera comblée par une des femmes de la deuxième équipe, et ainsi de suite jusqu'à complément de toutes les équipes ». Ainsi, à défaut de roulement, se trouvait au moins corrigée, par un système certain d'avancement, l'iniquité du système primitif.

Dès le mois de mai, le contrat était violé par les transitaires. Ils disposaient arbitrairement les places des premières équipes. Ils y plaçaient leurs créatures. Par une nouvelle grève le syndicat imposait le maintien du contrat.

Mais, profitant alors de la période de calme, pour les transports d'oranges (juin-septembre), les transitaires appelant des femmes étrangères à la localité, et surtout des femmes espagnoles, formaient sous la présidence d'une sage femme un syndicat jaune, et renvoyaient, sous prétexte qu'elles étaient des syndiquées rouges, douze vieilles ouvrières qui travaillaient quelques-unes depuis vingt cinq ans au transbordement des fruits.

Ces ouvrières intentèrent une action aux transitaires devant le tribunal de Céret. Mais depuis lors, la question n'a pas été tranchée ; malgré toutes les concessions faites par le syndicat rouge, qui demanda, dans un but de justice et d'humanité le roulement général de toutes les

équipes, rouges et jaunes ; malgré un nouveau traité signé en décembre et établissant le roulement par journée et par maison, malgré une intervention du sous-préfet, les ouvrières rouges de Cerbère se trouvent, au mépris d'engagements formels, supplantées par des hommes et des femmes recrutés en Espagne ou dans les localités voisines.

Intervention gouvernementale

Dans cette situation intenable, les transbordeuses se sont adressées au gouvernement. Il ne nous appartient pas de juger de leur tactique. Ce que nous savons, c'est qu'elles ont montré pendant tous ces derniers mois un courage patient. Ce que nous savons encore, d'après le long mémoire qu'elles ont adressé au ministre du commerce, c'est que les paroles prononcées par les représentants du gouvernement, venus à plusieurs reprises pour aider à la solution du conflit, les autorisent à espérer une intervention. M. Fleury, préfet des Pyrénées-Orientales, leur a dit le 16 octobre 1906, que si les transitaires ne tenaient pas leur parole, il prendrait contre eux des mesures extrêmes.

À trois reprises, les transitaires ont violé leurs engagements. Les transbordeuses ne comprennent pas que « le gouvernement de la République » engagé par son représentant, M. Fleury, ne tienne pas les siens. Le gouvernement peut, en effet, confier à la Compagnie du Midi, jusqu'à la solution du conflit, le travail du transbordement, laissé comme une faveur aux transitaires. Si les promesses faites à des travailleurs ont encore quelque valeur pour lui, il le doit. »

ALBERT THOMAS

Cet article montre l'action résolue des femmes, la solidarité ouvrière, la prise de conscience de la nécessité de s'organiser. Afin de porter un regard sur ce mouvement de femmes et pour essayer d'appréhender l'attitude du mouvement ouvrier à leur égard, dans la société et dans le mouvement syndical, nous allons confronter notre analyse à celle des documents et écrits de l'époque. Cette recherche nous permettra de sortir du cadre de Cerbère pour découvrir ce qui évoluait dans la conscience des femmes et par là même interrogeait un mouvement syndical encore figé sur sa conception du travail des femmes ;

Un mouvement sous-estimé, voire ignoré :

La presse nationale ne donnera que quelques échos de ce mouvement et la presse locale relatera certes des informations qui n'aborderont pas le fond du conflit. La chronique « *Les grèves* » alimentée par un correspondant particulier de *l'Humanité* nous permettra à partir du 19 juin de suivre régulièrement l'évolution des événements décrits dans l'article d'Albert Thomas.

Le document officiel qui recense les grèves de 1906, ne retient de ce long conflit que la grève du 10 au 16 mai, avec cette brève remarque : « *Demande de réintégration de deux ouvrières syndiquées – Intervention du juge de Paix d'Argelès sur Mer le 15 mai – Réunion du Comité le même jour – Conciliation – Transaction.* »¹.

L'évènement ne laissera pas trace non plus dans le mouvement ouvrier au travers de son syndicat CGT dont ces ouvrières avaient rejoint les rangs. Lors du XV^e Congrès national corporatif (IX^e de la CGT) et de la Conférence des Bourses du travail tenus à Amiens du 8 au 16 octobre 1906, alors que le mouvement gréviste des transbordeuses avait émaillé l'année et qu'elles venaient d'entrer une nouvelle fois en grève depuis le 3 octobre, aucune mention ne sera faite de cette lutte et apparemment aucun délégué de Cerbère ne sera présent. Seule la Bourse du travail de Perpignan sera représentée par Joseph Bertrand, porteur des mandats de 10 syndicats de cette ville, dont celui des cheminots. Aucun écho du mouvement des transbordeuses de Cerbère ne sera fait.

¹ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6477012g/f425.image.r=transbordeuses%20d'oranges?rk=21459;2>

Prise de conscience d'appartenance de classe :

Devant cette situation qui aboutit à la création d'un syndicat, nous allons essayer de comprendre comment s'est faite la prise de conscience de ces ouvrières ?

« *Selon les services de police, elles ont été poussées à l'action revendicative par un homme d'équipe employé par la compagnie du Midi, Courthiade (Courthiade)¹, dont l'épouse sera la première présidente du syndicat des transbordeuses* »². Est-ce uniquement l'incitation des maris qui a influencé la création du syndicat ? S'il n'y avait pas eu ce mouvement de femmes portant en lui la nécessité d'agir collectivement, l'idée du syndicat aurait-elle pris corps ?

Dans une rubrique « *opinions libres* » du journal *Le Progrès* de décembre 1906³, le point de vue suivant fut exprimé sous le titre « *La femme et le syndicat* » : « *Quel doit être, quel est plutôt, le rôle de la femme à l'égard du syndicalisme par exemple ? ([...]) La femme se syndique comme l'homme ; car elle a reconnu que les mêmes raisons qui poussent l'homme à se syndiquer, la poussent aussi à l'imiter. Elle doit le faire, pour plusieurs raisons ; car elle est généralement plus faible que l'homme et elle sent par suite, le besoin de grouper ses aspirations comme ses revendications.* »

Ce point de vue pondère la vision du préfet et nous autorise à penser que dans l'effervescence du climat de luttes et devant l'intransigeance des patrons, les transbordeuses d'oranges accédèrent probablement par elles-mêmes à cette prise de conscience. Les femmes qui entraient alors en lutte étaient, comme nous l'avons dit, généralement femmes de cheminots, elles avaient une connaissance du monde ouvrier et des mouvements sociaux qui se développaient dans les Pyrénées-Orientales (60 grèves en 1905, contre 830 en France). Les liaisons des syndicats de Cerbère avec la Bourse du travail de Perpignan favorisèrent probablement cette connaissance.

Hélène Legrais écrit : « *Le 11 mars, les ouvrières créèrent le Syndicat professionnel des transbordeuses, affilié à la Confédération générale du travail, un syndicat « rouge », quoi ! C'était un des tout premiers syndicats du département, le seul bien sûr regroupant des femmes. Il comptait aussi dans ses rangs quelques hommes* »⁴

Ce syndicat porta à sa tête Catherine Courthiade (Courthiade), dont le mari était d'une « *Présence constante dans les manifestations publiques du syndicat des transbordeuses d'oranges* »⁵

La direction de ce syndicat, né de la grève, était « *uniment formée par les maris des transbordeuses ; celles-ci étant de facto exclues de toute responsabilité en ce domaine.* »⁶. Cependant cette situation ne s'accordait pas avec la loi qui n'acceptait pas cette représentation maritale. Il y eut donc nécessité de trouver une solution pour laisser la place qui leur revenait, aux ouvrières elles-mêmes.

La loi Waldeck-Rousseau en 1884, avait quant à elle dessiné l'espace syndical, patronal comme ouvrier, dans la société. Mais le droit syndical se confrontait pour les femmes, avec les obstacles dressés par le Code Napoléon de 1804. Les femmes mariées ne pouvaient exercer une profession (et donc de ce fait se syndiquer) sans l'autorisation de leur mari. Cette

¹ Courthiade Guillaume était chef d'équipe à la Compagnie du Midi

² D'après le rapport du préfet des P.O sur la grève du 26 février 1906 cité dans l'article de Michel Cadé « Les grèves des transbordeuses d'oranges en 1906 », *op. cit.*,

³ *Le Progrès*, décembre 1906,

⁴ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5467181k/fl.item.r=droit%20des%20femmes%20a%20se%20syndiquer.zo>
om

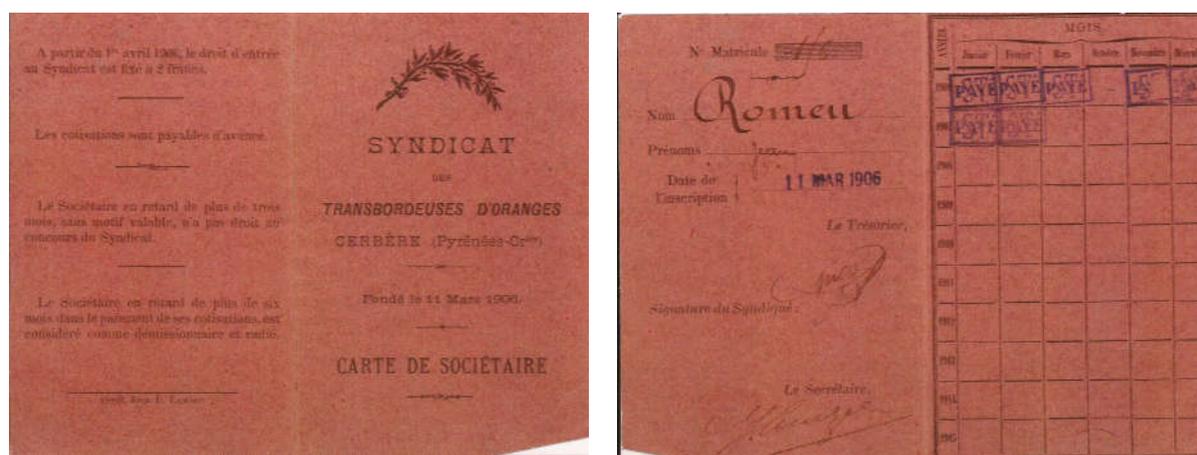
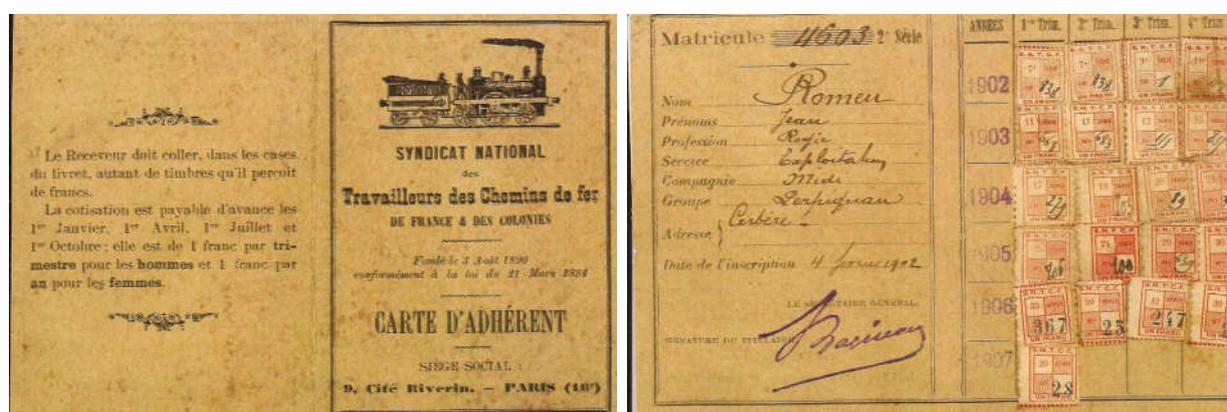
⁵ Hélène Legrais, *La transbordeuse d'oranges*, Presses de la cité, collection Pocket, avril 2007, p. 110.

⁶ Michel Cadé, *op. cit.*, page 19

⁶ *Idem*

disposition disparaîtra avec la loi du 18 février 1938. Dans le cas présent, le secrétaire devait être un homme, la présidence revenant à une femme. Cependant nous verrons par la suite que d'autres expériences s'affranchiront de ce formalisme¹. Ce fut Julien Cruzel² qui fut secrétaire et Catherine Courtiade (Courthiade) la présidente.

Ci-dessous, les cartes syndicales de Jean Romeu viennent illustrer notre propos. D'une part, ci-dessous sa carte syndicale d'appartenance au Syndicat des travailleurs des chemins de fer ; d'autre part, page suivante, la carte syndicale des transbordeuses d'oranges qui aurait dû être établie au nom de son épouse, Rosine Romeu née Maillol³ (photo ci-contre)



¹ Voir plus loin le syndicat des ouvrières du port de Cette/Sète

² Julien Cruzel, né le 18 août 1877 à Alzonne (Aude), mort le 11 décembre 1953 à Cerbère (Pyrénées Orientales). Comptable, transitaire en douanes, militant socialiste, conseiller d'arrondissement de Céret (1919-1940), maire de Cerbère (1926-1940, 1945-1953). Biographie d'André Balent dans le *Nouveau dictionnaire de biographies Roussillonnaises*, Tome I,1 (1789-2011) sous la direction de Gérard Bonnet, Perpignan Les publications de l'Olivier, 2011 (et, complétée, en ligne dans le *Maitron*).

³ Grand-mère de Mme Armande Maillat-Camo (voir la biographie de cette dernière dans le *Maitron*), sa fille Marie Romeu épousa Armand Camo qui fut élu conseiller municipal de Cerbère en avril 1945.

Par ailleurs le syndicat jaune créé par les patrons eut comme secrétaire Jean Parramon, la présidence fut confiée à une sage-femme. Le secrétaire de ce syndicat suivra un parcours complexe si l'on en croit la biographie établie par André Balent pour le dictionnaire du mouvement ouvrier, le *Maitron*¹.

La loi du 25 mai 1864, dans sa partie « *Sociétés de secours mutuels* » présente les statuts-modèles. On peut lire au Chapitre II « *Composition de la société...condition d'admission et d'exclusion* » à l'article 2 « *La société se compose de membres participants et de membres honoraires. Les femmes peuvent faire partie de la société, aux clauses et conditions des présents statuts ; mais en aucun cas, elles ne prennent part à l'administration, ni aux délibérations.* »²

Depuis 1907 elles pouvaient disposer de leurs salaires et être élues aux conseils de Prud'hommes. Les pratiques ont souvent mis à mal le carcan juridique du Code napoléonien, qui épargnait les célibataires et les veuves. Notons qu'il a fallu attendre la loi de 1965 pour que les femmes puissent gérer leurs biens propres, donc ouvrir un compte bancaire et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

Le droit d'un côté, la vie et ses pratiques de l'autre, ont fait que l'étude de la participation des femmes aux syndicats demeure complexe, mais ouvre un champ qu'il serait nécessaire d'approfondir.

Cependant, il faut essayer de comprendre l'emprise masculine sur le mouvement syndical, la réflexion de Rachel Sylvera³, apporte un élément : « *Le mouvement ouvrier est en effet un héritage du compagnonnage, des premières sociétés de résistance et des mutuelles, structures toutes fondées sur des univers exclusivement masculins. La référence est l'ouvrier de métier, qualifié, le mineur, l'ouvrier de la métallurgie, sans aucune reconnaissance et visibilité des femmes au travail. Différents facteurs, que nous ne ferons qu'évoquer, justifient pour le mouvement ouvrier cette non reconnaissance :* » Plus loin elle dira : « *Tout d'abord, le travail féminin se devait d'être transitoire, un pis-aller et non une fin en soi. Alors même que les effectifs des femmes salariées augmentent partout en Europe à la fin du 19ème siècle, les syndicats refusent le principe du travail féminin, si ce n'est dans des emplois bien spécifiques.* »

Examinons ce que nous pouvons savoir de la syndicalisation des femmes à cette époque. Le journal *Le Progrès*⁴ nous donne quelques indications statistiques sur le sujet dans la période précédent 1906 : « *Au 1^{er} janvier 1904, il y avait en France, 655.868 hommes syndiqués et 59.708 femmes. Au 1^{er} janvier 1905, il y avait 711.938 hommes et 60.405 femmes.* »

¹ Né le 17 septembre 1898 à Cerbère (Pyrénées-Orientales), transitaire en douanes à Cerbère, Jean Parramon était en 1921 secrétaire du groupe communiste local. Il avait été élu conseiller municipal de Cerbère le 30 novembre 1919. En 1937, un Julien Parramon, ancien militant communiste, était secrétaire de la section socialiste SFIO de Cerbère. S'agit-il du même militant ? Jean Parramon mourut à Perpignan le 27 mai 1970.

² Loi du 25 mai 1864 - <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5531297b/f40.item.r=femme.zoom>

³ Colloque « Genre et syndicalisme : regards croisés franco-anglais », organisé par le Centre Maurice Halbwachs, du Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques (CERSE) – Réseau MAGE (Marché du travail et Genre). Contribution de Rachel Silvera « Le nouveau défi de l'égalité pour le syndicalisme français : l'exemple de la charte de la CGT », <http://www.rachelsilvera.org/articles/RSFsyndMage09.pdf>

⁴ *Le Progrès*, décembre 190,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5467181k/f1.item.r=droit%20des%20femmes%20a%20se%20syndiquer.zoom>

Un livre d'Auguste Pawlowski, professeur à l'École des hautes études sociales paru en 1908¹, nous apporte quelques éléments d'analyses supplémentaires, complétant ceux du journal *Le Progrès*. Il note que : « Selon « l'annuaire des Syndicats professionnels, il existait, au 1^{er} janvier 1908, 116.652 femmes syndiquées, dont 7.518 dans les syndicats patronaux, 12.028 dans les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers et 88.906 adhérents à des groupements purement ouvriers. Dans ce nombre une cinquantaine de mille seulement appartenaient à des syndicats purement féminins. Les femmes incorporées dans des syndicats comprenant des hommes y constituent une très faible minorité : 2,1 pour cent dans les syndicats patronaux, 17,3 pour 100 dans les syndicats mixtes, 8,9 pour cent dans les syndicats ouvriers. Il n'y a d'exception que dans les syndicats des manufactures de tabacs, auxquels les cigarières adhèrent dans la proportion de 10.000 sur 15.000 employées. » Il ajoute un peu plus loin : « En 1900, on comptait seulement 28.133 syndiquées dans l'industrie et le commerce, et 3.720 dans l'agriculture. En 1906, on en chiffrait 81.402 sur 5.000.000 de femmes salariées.² » Pour lui le syndicalisme avait peu de prise sur les ouvrières, jusqu'au jour où des hommes, écrit-il, persuadés de la nécessité des syndicats féminins, en avaient facilité la création. Comme nous l'avons déjà noté, l'étude sur le port de Sète citée plus loin, nous montrera que ce n'était pas une généralité, même si l'exemple des transbordeuses pourrait accréditer cette analyse, mais dans cette période complexe il est difficile de déterminer la part prise par chacun et chacune.

Les femmes et le mouvement socialiste :

Au III^e congrès ouvrier socialiste de France tenu à Marseille du 20 au 30 octobre 1879³, la première question inscrite à l'ordre du jour traitait de la question des femmes. La féministe Hubertine Auclert⁴ déclarera dans les premiers propos d'un long discours :

« Avant que vous, hommes, vous conquériez le droit de vous élever jusqu'à vos maîtres, il vous est imposé le devoir d'élever vos esclaves, les femmes, jusqu'à vous. Beaucoup n'ont jamais réfléchi à cela. Aussi bien, si, dans cette imposante assemblée, je posais cette question : « Êtes-vous partisans de l'égalité humaine ? », tous me répondraient : « Oui », car ils entendent en grande majorité, par égalité humaine, l'égalité des hommes entre eux. Mais si je changeais de thème, si pressant les deux termes - homme et femme - sous lesquels l'humanité se manifeste, je vous disais : « Êtes-vous partisans de l'égalité de l'homme et de la femme ? », beaucoup me répondraient : « Non ». Alors que vous parlez d'égalité, vous qui, étant vous-mêmes sous le joug, voulez garder des êtres au-dessous de vous. Que vous plaignez-vous des classes dirigeantes, puisque vous faites, vous dirigés, la même œuvre à l'égard des femmes que les classes dirigeantes ? ». Et d'ajouter plus loin : « Sachez-le, citoyens, ce n'est que sur l'égalité de tous les êtres que vous pouvez vous appuyer pour être fondés à réclamer votre avènement à la liberté. Si vous n'asseyez pas vos revendications sur la justice et le droit naturel, si vous, prolétaires, vous voulez aussi conserver vos privilèges, les privilèges de sexe, je vous le demande, quelle autorité avez-vous pour protester contre les privilèges de classes ? Que pouvez-vous reprocher aux gouvernants

¹ Auguste Pawlowski, *Les syndicats féminins les syndicats mixtes en France, leur organisation, leur action professionnelle, économique et sociale, leur avenir*, Paris librairie Félix Alcan, 1912, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5688185k/f11.item.r=transbrdeuses.zoom>

² Dans cet article j'ai fait référence, un peu plus haut, à une étude de Marie-Hélène Zylberg-Hocquard qui parle de 7.693.712 de femmes actives pour cette même année 1906.

³ :<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k851452.r=congr%C3%A8s%20ouvrier%20de%20marseille%201879?rk=42918;4>.

⁴ Hubertine Auclert, née le 10 avril 1848 à Saint-Priest-en-Murat dans l'Allier et morte le 4 août 1914 à Paris, est une militante féministe française qui s'est battue en faveur du droit des femmes à l'éligibilité et au vote.

qui vous dominent, qui vous exploitent, si vous êtes partisans de laisser subsister dans l'espèce humaine des catégories de supérieurs et d'inférieurs ?

Son interpellation se fit plus forte avec ces paroles : « *Et quand la femme sur laquelle pèse une pareille responsabilité – la vie matérielle de l'enfant – quand la femme est admise dans une industrie quelconque, l'homme proteste, l'homme se récrie : – “ Femme, tu vas prendre notre place ? ”* »

– « *L'enfant et moi, nous mourrions de faim* », dit la femme.

– « *C'est à moi de te nourrir, toi et tes enfants.* » *Je ne veux pas pousser plus loin le dialogue entre ces deux rivaux, la femme et l'homme, dans la lutte contre l'existence.* »

Elle conclura : « *Ô ! Prolétaires, si vous voulez être libres, cessez d'être injustes. Avec la science moderne, avec la conscience qui, elle, n'a pas de préjugés, dites : Egalité entre tous les hommes. Egalité entre les hommes et les femmes. Ascension de toute la race humaine, unie dans la justice, vers un avenir meilleur (Une triple salve d'applaudissements accompagne l'oratrice jusqu'à sa place.)* »

Les femmes à travers des congrès de la CGT :

Vingt-sept ans après ce congrès, en 1906, nous sommes au début du 20^e siècle, les propos d'Hubertine Auclert ont-ils permis à la situation des femmes de progresser dans le syndicalisme et à l'intérieur de la CGT qui incarne alors le syndicat rouge depuis 1895 ?

Déjà, lors du XIII^e Congrès national corporatif, du 22 au 27 septembre 1902, à Montpellier, la citoyenne Jacoby, de la fédération des tabacs présidait la séance du 22 septembre au soir. Elle déclara en ouverture des travaux de cette séance :

« Je remercie très sincèrement le congrès de la faveur qu'il m'a faite en m'accordant la présidence [...] Je regrette d'être la seule femme présente à ce congrès et je souhaite qu'à l'avenir un plus grand nombre y figure. Puisque les syndicats nous ont admises dans leur sein pour réclamer les revendications de la classe féminine et soutenir cette lutte pour la vie je compte qu'à l'avenir nous serons parmi vous plus nombreuses (Applaudissements) »¹.

L'année 1904 nous permet d'approcher davantage la situation des syndicats de femmes dans la CGT. Ainsi au XIV^e congrès de la CGT tenu à Bourges, il y avait quelques femmes. Au cours d'un débat qui insistera sur la nécessité de l'éducation ouvrière, un délégué du nom de Briat, dira notamment « *Il faut arriver à rendre les hommes conscients et les amener à se faire un jugement d'après leur propre conscience, ce qui ne se produit pas toujours* ».

La citoyenne Garnier qui représentait les brodeuses de Lyon enchaînera par ces propos : « *Pour cela, il est nécessaire que la femme elle-même comprenne son véritable rôle, de façon à n'être pas une entrave dans la bonne marche de l'émancipation des travailleurs.*

Il ne faut pas qu'elle se pose en adversaire de l'homme, mais qu'elle lutte pour l'obtention, à travail égal, d'un salaire également égal. »²

¹ XIII^e congrès national corporatif du 22 au 27 septembre 1902 tenu à Montpellier. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110950x/fl.item.r=femme.zoom> – page 19.

² XIV^e congrès national corporatif tenu à Bourges du 12 au 20 septembre 1904, page 212 <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1109519/f235.item.r=femme.zoom>

Les syndicats femmes du Tabac de Bordeaux étaient représentés par le secrétaire national de la Fédération des Tabacs, Mallardé et celui des femmes de Toulouse par un délégué masculin Héliès.

Les mandats du syndicat des laveuses et nettoyeuses de Saint-Amans ne furent pas admis au motif que la Bourse à laquelle il appartenait n'était pas fédérée

* * *

Mais les propos de la citoyenne Garnier au congrès de Bourges en septembre 1904 rejoignaient ceux prononcés en avril à Sète quelques mois plus tôt. C'est la tenue du IV^e congrès national de la Fédération nationale des ouvriers des Ports docks et fleuves de France et d'Algérie¹ qui se déroula à Sète qui nous en apporte la preuve. Une déléguée de la Chambre syndicale des ouvrières du port de Sète, Maria Paccalet² intervint au cours de la deuxième journée :

« Camarades,

La chambre syndicale des ouvrières du port de Cette, de formation récente, ne voulant pas rester en arrière dans le mouvement syndical qui se produit et voulant joindre ses efforts à tous ceux des autres Chambres syndicales des ports qui, individuellement et par l'organe de la fédération luttent énergiquement contre le capital, m'a chargée de vous demander quelles sont les conditions à remplir pour être admise au sein de la Fédération.

Fermement résolue à accepter ses conditions et à se soumettre au règlement qui régit tous les syndicats adhérents. Elles espèrent que votre réponse ne se fera pas attendre pour qu'elles puissent au plu tôt se conformer aux instructions que vous lui donnerez. »

Cette interpellation fut faite à Sauvage*, secrétaire de la Fédération des ports et docks, celui-ci répondit qu'il avait écrit à Pioch* représentant les syndicats du port de Sète :

« Le Conseil central n'a pas voulu prendre sur lui l'admission de cette organisation, vu que chez nous, nous demandons la suppression du travail des femmes sur le port et ne voulant pas être en contradiction avec nos décisions. Nous demanderons par voix de référendum l'avis des Ports fédérés sur l'admission de cette organisation. »

Pioch lui répondit que ce syndicat n'était pas adhérent à la fédération, locale de Cette. Il apporta des précisions sur le travail effectué par ces femmes *« elles chargent des couffes de charbon sur la tête, elles ont dans leur syndicat des enfants de 13 ans et au-dessus, c'est-à-dire que les syndicats du port de Cette ne prennent point dans leur syndicat, les enfants, il faut qu'ils aient 18 ans révolus »*. Pioch rejeta l'idée du référendum et proposa que cette question soit débattue au congrès qui devait se tenir à Sète. Sauvage fit savoir à Maria Paccalet, que son syndicat, étant le premier syndicat de femmes à demander son adhésion à la Fédération nationale, cette question serait débattue.

Après ces précisions apportées au congrès, Soulimain, de Marseille, déclara :

« Nous nous plaignons aussi, à Marseille de l'invasion des femmes sur les chantiers, les patrons, les entrepreneurs, non contents de nous exploiter, exploitent aussi les femmes et je demande qu'on prenne des mesures énergiques pour enrayer cet état de choses »

Un délégué fera remarquer que l'article 7 de l'ordre du jour comportait le travail des femmes sur le port et que pour ce moment du débat, il s'agissait simplement de trancher si oui ou non ce syndicat était admis à la Fédération. La question fut donc renvoyée à l'ordre du jour.

Lorsqu'intervint ce moment, un délégué de Sète, Pellerin, déclara :

« Dans la grève que nous avons soutenue pour obtenir la journée de huit heures, dès le début, nous avons eu les femmes et les enfants contre nous mais nous nous sommes trouvés en présence d'une camarade énergique, qui a fini par obtenir, que toutes les femmes se retirent

¹ Archives municipales de Sète, dossier 7 F 46, IV^e congrès national de la Fédération nationale des ports, docks, et fleuves de France et d'Algérie tenu à Cette les 18, 19, 20 et 21 avril 1904.

² : On trouve par la suite son nom sous plusieurs orthographes : Paqualet ; Pacalet.

du travail jusqu'à ce que nous ayons complète satisfaction, elles nous ont appuyés aussi dans beaucoup de cas. »

La parole sera donnée ensuite à la citoyenne Maria Paccalet qui déclina l'action des femmes sur le port :

« Bien avant que le travail sur les ports soit organisé, les femmes y ont toujours pris part et jamais elles n'ont eu de conflit avec les hommes auxquels elles n'ont jamais porté préjudice. Dans notre syndicat, il y a des enfants que vous ne pouvez admettre dans vos groupements parce que la loi vous en empêche alors que nous les prenons ; et puis il faut le dire, que ferions-nous si du jour au lendemain on nous supprimait notre travail. Nous n'avons pas un caractère à faire les domestiques chez les bourgeois et avant de crever de faim, nous préférerions voler plutôt que de nous abaisser. Nous avons obtenu toutes nos revendications sans secours de personne par la seule volonté de 60 femmes syndiquées : nous faisons de la bonne propagande. »

Elle précisa ensuite l'action en direction des enfants : *« Nous les prenons à leur sortie de l'école, nous les prenons à notre syndicat ; nous les éduquons, nous leur faisons suivre des cours au lieu de les laisser dans la rue et d'en faire des souteneurs. J'estime que quand ce ne serait que pour cette préparation de futurs militants, nous avons notre raison d'être (...) »*. En fonction de sa déclaration elle renouvela la demande d'adhésion à la Fédération.

Solimain s'y opposa au nom des emballeurs et des portefaix de Marseille : *« Je considère l'invasion des chantiers par des femmes et des enfants comme un véritable péril pour nous. »*

Gros, de Saint-Louis-du-Rhône, déposa la motion suivante : *« Étant donné la mission de procréation dévolue à la femme par la nature et que d'autre part son exploitation par les exploiters dans les travaux pénibles est contraire aux principes élémentaires de l'humanité et un moyen de concurrence patronale pour faire échec aux revendications ouvrières, le congrès demande la suppression pure et simple du travail des femmes sur le port. »*

Le délégué du Havre, Boutel, alla dans ce sens. Florence, de Sète, essaya d'apporter un éclairage positif dans ces échanges :

« Certains travaux peuvent être fait par les femmes sans qu'aucun préjudice soit porté aux hommes. Je reconnais cependant que dans tous les ports, les travaux ne sont pas les mêmes pour les manipulations. Je citerai notamment le portage sur la tête que les femmes font très bien et que les hommes auraient beaucoup de difficultés à exécuter. D'ailleurs, la formation des femmes en syndicat n'a pas augmenté le nombre de celles-ci, bien au contraire, parce que, au lieu de 600 femmes environs qu'elles étaient elles sont maintenant à peine 5 à 60 à cause de l'élévation des salaires qu'elles ont obtenu. »

Sauvage dira qu'il a le regret de combattre l'adhésion des femmes à la Fédération, tout en reconnaissant qu'elles ont fait leur devoir. S'ensuivit une série de vœux pour repousser cette adhésion. Seul le syndicat des bois et merrains de Sète par la voix de son délégué, Oms, dit : *« D'après les déclarations faites dans cette assemblée par la présidente des ouvrières du port de Cette, le congrès doit laisser libre les syndicats locaux de les accepter dans leur sein là, où l'on reconnaîtrait que les femmes ne portent aucun préjudice aux syndicats intéressés. »*

Ce débat se conclut par la proposition des délégués de Dunkerque qui refusèrent d'accepter les syndicats de femmes à la Fédération nationale. Cependant nous n'avons pas trouvé trace d'un vote sur cette question. Le registre des syndicats appartenant à la Bourse du travail de Sète, comprend la chambre syndicale mixte des ouvrières du port de Cette, créée le 20 août 1903 et déclarée le 22 août 1903. La secrétaire était au moment de la déclaration Mme Labady Marguerite. On trouvera dans d'autres registres, la mention *« 200 membres en 1906 »* et par la suite *« 160 membres en 1911 »*¹.

¹ Archives municipales de Sète, série 7 F 26-30, registres des syndicats de la Bourse du travail de Cette.

Nous avons évoqué plus haut le XV^e Congrès de la CGT tenu à Amiens du 8 au 13 octobre 1906, où aucun écho du mouvement des transbordeuses de Cerbère ne pénétra dans cette assemblée. Cependant les transbordeuses d'oranges en créant un syndicat « rouge » avaient affirmé leur prise de conscience d'appartenir à la classe ouvrière et leur volonté d'être femmes à part entière en étant des personnes humaines. Que ce soit dans le livre de Nicole Zimmermann ou dans celui d'Hélène Legrais, cette caractéristique est bien décrite. Pour la première elle fait dire à l'héroïne qui ne répond pas aux vœux de mariage de l'instituteur qui lui promet d'assurer son avenir : « *Il ne s'agit pas de ça...Ma famille et mon travail passent pour le moment avant tout. C'est la seule chose dont je suis sûre. Je ne sais pas comment vous l'expliquer...Je sais bien qu'avec vous je ne manquerai de rien. Mais justement, vous parlez d'assurer mon avenir. Je ne sais pas ce que sera cet avenir. Sinon que je veux pouvoir l'assurer moi-même, pour moi et pour ma fille. Décider seule de ma vie, parce que c'est ce dont j'ai le plus besoin pour le moment : ma liberté* ». Ce sera la dernière phrase du roman.

Hélène Legrais, au travers de son héroïne qui est amoureuse du fils d'un transitaire, décrit une scène où celui-ci lui demande de se tenir à l'écart du mouvement gréviste. Elle lui répond¹ : « *Me tenir à l'écart, que veut-tu dire par là ? siffla-t-elle entre ses dents. Que je quitte les rouges pour passer dans le camp des jaunes, c'est cela ? Tous ces beaux discours, sur Angélique, sur mon frère, c'était donc pour en arriver à ça ? Comment as-tu pu t'abaisser à de telles manœuvres ? C'est ton père qui t'a demandé de venir me convaincre d'abandonner mes camarades ? (...) Eh bien, tu diras à ton père que la fille de Régina tient à son honneur d'ouvrière et que nous ne céderons pas malgré les gendarmes et les soldats !* ».

1906, de Voiron (Isère) à Ganges (Hérault) :

En même temps que l'action des transbordeuses, débuta, en février 1906 à Voiron (Isère), un important mouvement de grève qui impliquait les femmes du textile. Des fabriques de soie employaient un grand nombre d'ouvrières, très jeunes pour la plupart. Cette même année, une grève générale paralyse pratiquement l'activité de cette industrie. Depuis plusieurs mois déjà, des diminutions de salaires avaient suscité un profond mécontentement dans toute la région, et en février, le mouvement démarra dans une fabrique, pour s'étendre peu à peu à l'ensemble des ateliers. La CGT soutint activement les ouvrières, et durant cinq mois, la commune connut une grande effervescence : plusieurs corporations se solidariserent avec les grévistes, des cantines populaires furent en place, les ouvrières défilèrent quotidiennement, drapeau rouge en tête. En avril, Voiron présentait, nous dit-on, l'aspect d'une ville occupée, où chasseurs alpins, dragons et soldats d'infanterie quadrillaient les quartiers, et où se produisaient des incidents quotidiens entre grévistes et « jaunes »².

Du 3 décembre 1906 au 10 janvier 1907, la grève des fileuses à Ganges et de sa région :

L'année 1906 se termina par un autre conflit qui impliqua des femmes, dans l'Hérault et le Gard. Le 3 décembre, les dévideuses de cocons des 9 filatures de soie de Ganges cessaient le

¹ Hélène Legrais, *Les transbordeuses d'oranges*, page 219.

² Voir :Martine Ratto et Andrée Gautier, « *Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936* », <https://clio.revues.org/465>.

travail, au nombre de 708, sur le refus des patrons de porter le salaire de 1 fr. 50 à 2 francs par jour. Le 6, à la suite d'un exode des grévistes de Ganges, les ouvrières de Saint-Bauzille-de-Putois, au nombre de 150, cessaient également le travail. Les jours suivants, les grévistes des deux localités se répandirent dans les centres textiles du Gard et le mouvement s'étendit.

Au total, 15 communes furent atteintes par cette grève, qui affecta 43 établissements, avec un chiffre de 3.977 grévistes.

Les issues de ces conflits furent diverses.

Afin de mettre en rapport ce conflit avec le syndicalisme, nous retiendrons le commentaire de Pawlowski qui écrivit¹ : « *La Confédération générale du Travail a la haute main sur les syndicats des ouvrières de l'habillement* (il cite plusieurs syndicats) *des fileuses en soie de Saint-Hippolyte-du-Fort, de Valleraugues* », et il ajoute un peu plus loin, « *La Région des Cévennes est très favorable, semble-t-il au développement du syndicalisme. Au congrès des fileuses en soie tenu à Nîmes² en 1908, 150 déléguées venues d'Anduze, de Saint-Hippolyte, de Ganges, de Valleraugues, de Saint-Jean-du-Gard, de l'Ardèche, ont représenté les 1.500 fileuses syndiquées, et revendiqué, comme il seyait, la journée de 8 heures, le minimum de salaires, toutes exigences inscrites au programme de la C.G.T.* »

J'ajouterais qu'à ce congrès, outre la question de la journée de huit heures, les congressistes adoptèrent, à l'unanimité, après un rapport du délégué Grefeuille de Saint-Jean-du-Gard, la motion suivante :

« *Étant donné que les femmes travailleuses ne peuvent séparer leurs intérêts les unes des autres, les fileuses présentes au Congrès, votent le principe de la création des déléguées ouvrières.* »³

La solidarité de classe réaffirmait sa volonté d'inscrire le mot « ouvrière » dans la vie syndicale. Ce qui contribua à faire entrer le syndicalisme des femmes en force dans l'histoire du mouvement ouvrier. Cependant, il reste méconnu. Il mérite d'être reconsidéré pour prendre sa place dans l'histoire générale du syndicalisme et du mouvement ouvrier.

Épilogue :

« *Le 21 novembre les transitaires vont recruter des femmes à Argelès et lorsque le train rempli de main d'œuvre est annoncé à Cerbère, la « Papete » crie « Tous au train » et elle se couche sur les voies, suivie de quelques 300 autres transbordeuses. Le mécano n'a eu que le temps d'actionner les freins pour éviter un carnage. L'histoire fit, semble t'il, grand bruit, jusqu'au Gouvernement de Clémenceau, qui avait envoyé des troupes à Cerbère pour calmer les esprits, troupes qui prirent fait et cause pour ces femmes⁴ ».*

Cet acte de la part des troupes fut renouvelé en 1907 à Béziers, où là, elles refusèrent de tirer sur les vigneronnes en lutte.

Suite à cette action, le 29 novembre, alors que la grève des transbordeuses continuait, M. Bassaget, contrôleur général à l'exploitation commerciale de la Compagnie du Midi arrivait à Cerbère, délégué par le ministre des Travaux publics. Accompagné de l'ingénieur de la voie et d'un inspecteur, ils se rendirent à la gare des marchandises où le transbordement était

¹ *Op. cit.*, « Syndicats féminins », page 17.

² En réalité, le congrès s'est tenu à Alès ; par contre le document relatant ses travaux a été imprimé à Nîmes, d'où la confusion possible.

³ Congrès régional des fileuses tenu à Alais [Alès] le 1^{er} mars 1908

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k841226f/f28.item.r=congr%C3%A8s%20des%20fileuses%20de%20soie%20n%C3%AEmes.zoom>

⁴ Article de *L'Indépendant* du 14 août 2014, déjà cité « Hommage à l'incroyable histoire de la « Papete ».

assuré par le syndicat jaune aidé de marins de Collioure et de Banyuls, sous la protection de la troupe et de la gendarmerie. Le délégué du ministre réunit les transitaires, mais l'accord ne put se faire, ces derniers refusant une nouvelle fois les offres du syndicat rouge.

Le 3 décembre, après plusieurs réunions, entre les trois syndicats en présence, la grève des transbordeuses prenait fin et le travail reprit le 4 au matin. Le sous-préfet, M. Certeux, avait obtenu des délégués(es) des différentes parties la signature d'un contrat qui contenait comme clause principale l'emploi des ouvrières par maison et par syndicat. Par ce contrat le syndicat rouge se voyait contraint d'accepter la priorité à l'embauche, au moins le matin, des membres du syndicat jaune. Le syndicat jaune se trouvait ainsi « reconnu ». Ce contrat n'était valable que pour la campagne 1906-1907.

Début février 1907, devant la menace d'une autre grève des délégations d'ouvrières et de transitaires se rendront auprès du préfet, afin de faire le point sur les dispositions adoptées le 3 décembre 1906. Le syndicat rouge voulait empêcher que le syndicat jaune ne s'octroie le monopole du travail à l'embauche, mais le rapport de force s'amenuisait, le syndicat rouge, malgré l'appui de la municipalité de Cerbère et l'implication de la Bourse du travail de Perpignan ne put imposer ses revendications.

* * *

Les transbordeuses d'oranges ne pouvaient pas bloquer la production, à la différence des employées du textile de l'Isère ou des fileuses de Ganges. Elles pouvaient, certes, entraver le processus d'acheminement des marchandises, mais celui-ci était contourné par le syndicat jaune et le concours de la force publique. Elles n'avaient pas à leurs côtés une Fédération, alors que les ouvrières de l'Isère ou de Ganges étaient affiliées à la Fédération du textile. Elles se trouvaient très isolées et ne pouvaient déclencher un mouvement de solidarité important à Cerbère, tel celui des travailleuses et des travailleurs du port de Sète, comme ce fut le cas du 1^{er} au 8 septembre 1904 : il mobilisa 2.500 ouvriers et ouvrières du port (toutes catégories confondues) en solidarité avec les dockers en grève.

Les forces s'amenuisant, le syndicat fut dissous le 24 octobre 1908. Mais les transbordeuses d'oranges de Cerbère n'ont pas démérité. Leur lutte mérite de prendre place dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Jacques BLIN

* * *

*

DANIEL BÉNÉDITE, ANIMATEUR DU CENTRE AMÉRICAIN DE SECOURS DE MARSEILLE, SES SÉJOURS DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES (1940-1942) ET SES CONTACTS AVEC PIETRO NENNI

Dans une publication antérieure¹, nous avons relaté les conditions du séjour dans les Pyrénées-Orientales du socialiste italien Pietro Nenni, ancien responsables des Brigades internationales pendant la guerre civile espagnole². Installé dans un premier temps à Saint-

¹ André Balent, « Le séjour de Pietro Nenni (1891-1980) dans les Pyrénées-Orientales (1940-1942) », *Études Roussillonaises*, XVIII, Canet, 1999, pp. 143-159.

² Pietro Nenni, fut un militant de premier plan, actif dans l'émigration antifasciste. Ancien ami de Mussolini, avant que ce dernier ne devînt fasciste, socialiste proche des communistes, mais de façon critique, dans les années 1930-1940, il fut après la guerre un dirigeant de premier plan du PSI. Parlementaire actif, il participa à un

Marsal, dans les Hautes Aspres, grâce à son ami Marcel Mayneris¹, il résida ensuite à Palalda, en Vallespir, grâce au soutien d'Edmond Barde (1887-1966)². Si Nenni put survivre pendant deux ans, avec sa femme et sa petite-fille, avant d'être assigné à résidence par Vichy, ce fut grâce aux subsides alloués depuis Marseille par le Comité américain de secours (CAS)³ aimé par un citoyen des Etats-Unis, Varian Fry (1907-1967)⁴.

Le livre⁵ de Daniel Bénédite⁶ que nous avons lu récemment donne quelques éléments d'information supplémentaires concernant le séjour catalan de l'Italien. Daniel Bénédite, ancien pivertiste et adhérent du PSOP, fut un proche collaborateur de Varian Fry auquel il fut étroitement associé pour faire fonctionner un comité qui aida tant de personnalités artistiques, scientifiques et politiques européennes — les Allemands et Autrichiens en premier lieu, mais de fait, des citoyens de tous les États — menacés par le régime nazi et l'article 19 de la convention d'armistice du 22 juin 1940 qui prévoyait que la France livrerait à l'Allemagne les personnes que le gouvernement du Reich désignerait. Le CAS s'employait à les faire sortir de France et à gagner les Etats-Unis ou, à défaut, un autre État américain.

Bénédite évoque en effet plusieurs fois Pietro Nenni. À l'automne 1940, Bénédite fut envoyé par Fry⁷ visiter « les camps du Sud-Ouest » avec la mission de rédiger des rapports sur les conditions de détention et, éventuellement, faire une liste de « personnes » à faire libérer afin d'organiser leur voyage vers le Nouveau Monde. Après avoir visité le camp de Langlade (Gard) qui lui laissa une impression assez favorable. À Perpignan, son étape suivante il rencontra par hasard Pietro Nenni à qui il fit part de l'objet de son voyage. Nenni qui avait eu l'occasion d'approcher le camp d'Argelès-sur-Mer l'adjura de le visiter. Il lui dit : « Vous passerez ainsi de ce qui est acceptable à ce qui est absolument épouvantable ». Bénédite put, à sa grande surprise, pénétrer facilement dans le camp après avoir présenté une simple attestation du CAS. Il put écrire : « Nenni avait raison : dès mes premiers pas, je suis consterné, indigné, révolté. 20 000 réfugiés espagnols sont captifs derrière les réseaux de barbelés qui délimitent l'immense champ de baraques sordides ponctué de tas d'immondices s'étendant à perte de vue sur la grande plage catalane ». Il conclut ainsi sa description dantesque : « Je suis oppressé par cet abominable spectacle de désolation, par la déchéance dans laquelle sont tombés ces malheureux ». Seuls les volontaires des Brigades internationales lui semblaient avoir « conservé une émouvante dignité et maintenu l'espoir ». Daniel Bénédite renonça à visiter le camp du Vernet-d'Ariège (ce qu'il fit par ailleurs à une autre occasion et se rendit ensuite au camp de Bram (Aude) où les conditions de vue étaient meilleures quoique laissant à désirer, surtout au plan sanitaire. Mais il dit avoir éprouvé « comme un soulagement à parcourir de camp dit d'hébergement ».

gouvernement de centre-gauche. Il fut, dès 1945, plusieurs fois ministre. Le dernier poste ministériel qu'il occupa fut celui des Affaires étrangères (12 décembre 1968-6 août 1969).

¹ André Balent, « Du Front populaire à la résistance, l'itinéraire d'un militant perpignanais, Marcel Mayneris (1899-1993) », *Études Roussillonnaises*, XVI, Canet, 1998, pp. 165-192 ; notice biographique in *DBMOMS (Maitron en ligne)*.

² André Balent, notice biographique in *DBMOMS*, 1, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006, pp. 248-250 et *Maitron en ligne*.

³ Le CAS, émanation de l'*Emergency Rescue Committee* (États-Unis).

⁴ Varian Fry, *Livrer sur demande. Quand les artistes, les dissidents et les Juifs fuyaient les nazis (Marseille 1940-1941)*, postface de Charles Jaquier, Marseille, Agone, 2017, 351 p. [Édition originale en anglais : *Surrender on demand*, New York, 1945. Première édition en français, Plon, 1999].

⁵ Daniel Bénédite, *La filière marseillaise. Un chemin vers la liberté sous l'occupation*, préface de David Rousset, Paris, Clancier Guénaud, 1984, 352 p.

⁶ Daniel Bénédite, de son vrai nom Daniel, Pierre Ungemach, pseudonyme dans la Résistance : Marcel Corblet. Voir sa notice biographique par Laurent Jeanpierre in *Maitron en ligne* (MEL).

⁷ Fry, *op. cit.*, pp. 179-180

Daniel Bénédite rencontra à nouveau Pietro Nenni à Prades à la veille de Pâques de 1942¹. Il avait pris la tête du CAS à Marseille après l'expulsion de France de Varian Fry par les autorités vichyssoises en septembre 1941. En ce printemps 1942, il décida de se mettre au vert pendant quelques jours en répondant favorablement à l'invitation d'un ami, Sadi de Gorter, « qui s'était institué père aubergiste à l'Auberge de jeunesse de la Llagonne dans les Pyrénées-Orientales ». Au retour, il passa une journée à Prades en compagnie de Pietro Nenni peu avant son assignation à résidence dans le Cantal, près de Saint-Flour. Bénédite voulait que lui confirmât que Olga Nin, la veuve d'Andreu Nin, ancien dirigeant du POUM et ancien ministre de la Justice du gouvernement de la Generalitat assassiné par les sbires du NKVD en Catalogne en 1937, était prête à s'embarquer pour le Mexique avec ses deux filles. À noter que Bénédite rendit visite à Pau Casals. Le violoncelliste catalan établi à Prades après la Retirada, qui soutenait l'action du CAS au point de figurer parmi les membres de son comité de patronage, proposa de donner un concert à Marseille ce que refusa la préfecture des Bouches-du-Rhône, arguant du fait que seul le secours national était habilité à organiser une manifestation de ce type.

Bénédite, avant ce dernier épisode eut aussi l'occasion de venir en terre catalane à deux autres reprises. En août 1941², il fit, depuis Toulouse, accompagné par sa femme Théo, d'origine anglaise, une tentative de passage clandestin de la frontière franco-espagnole. Mais le passeur qui les prit en charge à Toulouse et les convoya, par train, jusqu'à Banyuls-sur-Mer n'était guère fiable. Dénoncés par ses soins, ils furent appréhendés par les gendarmes de la localité, qui assez débonnaires les maintinrent dans une situation de semi-liberté, en attendant que l'inspecteur de police dépêché à Banyuls depuis Toulouse ne leur sauvât la mise. Ce fonctionnaire, peu favorable à Vichy fit tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser leur relâche. Ils retournèrent donc à Marseille et ayant abandonné toute velléité de quitter la France, reprirent leurs fonctions au CAS, tout en participant désormais au fonctionnement d'un réseau de résistance en Provence³.

Peu de temps après, en septembre, il eut l'occasion de séjourner à Cerbère, Perpignan et Canet-Plage, lors de l'expulsion, par Cerbère de Varian Fry⁴. Les animateurs du CAS l'accompagnèrent afin de prendre congé de lui. Un policier marseillais, lui aussi très hostile au régime de Vichy, l'inspecteur Garandel était chargé d'amener Fry jusqu'à la frontière. Le groupe demeura à Cerbère et des démarches bureaucratiques à Perpignan furent nécessaires afin que Fry pût enfin quitter la France. Le groupe hébergé à l'hôtel de la Loge, visita la ville, alla à la plage de Canet en empruntant le tramway, « un charmant petit tortillard ». Dina Vierny⁵ leur rendit visite et put prendre un apéritif avec eux au palmarium où, fidèle à ses convictions trotskistes, elle entonna La Varsovienne ... une provocation dans ce lieu fréquenté aussi par des maréchalistes notoires.

Ces mémoires de Daniel Bénédite, donnent ainsi, en vrac, quelques informations sur les Pyrénées-Orientales en 1941 et 1942. Bénédite rappelle opportunément la présence longtemps ignorée d'un protégé du CAS, Pietro Nenni qui l'incita à visiter le camp d'Argelès et lui fit prendre conscience de la situation lamentable dans laquelle vivaient ceux qui y étaient internés. Il

¹ Bénédite, *op. cit.*, pp. 296-298.

² Bénédite, *op. cit.*, pp. 248-249.

³ À Marseille et en Provence, Daniel Bénédite et sa femme devinrent très proches d'un ancien militant du POUM, Josep Rebull et de sa femme, Teresa Soler (1919-2015). Si leurs communes activités résistantes de 1942 à 1944, sont ici hors sujet, il faut souligner cependant que Teresa Rebull, vint au début ses années 1970, vivre à Banyuls-sur-Mer. Elle devint alors une chanteuse de la *Nova cançó* catalane.

⁴ Bénédite, *op. cit.*, pp. 262-265 ; Fry, *op. cit.* pp. 317-326.

⁵ Dina Vierny (1919-2009) : il s'agit du célèbre modèle d'Aristide Maillol. Protégée par le « maître », ami du sculpteur allemand et nazi Arno Breker, elle vivait à Banyuls-sur-Mer.

nous informe aussi de la persistance, dans ce département, de réseaux liés à la gauche alternative, antistalinienne : ainsi, une auberge de jeunesse fonctionnait à La Llagonne. Ses contacts étaient souvent, d'ailleurs, des soutiens ou des amis du CAS, comme Pau Casals ou Dina Vierny. En Roussillon, Bénédite fit aussi l'expérience — qui eût pu mal se terminer — de filières de passeurs véreux et peu scrupuleux. Il nous rappelle ainsi que les passages ne furent pas toujours pris en charge par des militants dévoués à la cause de la Résistance. Enfin, en présentant des deux policiers évoqués nous font connaître des fonctionnaires, serviteurs très peu zélés de Vichy car idéologiquement éloignés de ce régime et finalement amenés à aider ceux qu'ils devaient surveiller ou confondre. Certains finirent d'ailleurs par intégrer la Résistance.

André BALENT

* * *

*

**L'EXÉCUTION PAR LES ALLEMANDS DE TRENTE PRISONNIERS
SUR LE CHAMP DE TIR DE SAINTE-RADEGONDE (AVEYRON), LE
17 AOÛT 1944¹ :**



Monument aux fusillés de Sainte-Radegonde (Aveyron) Photographie André Balent, 19 mai 2007

¹ Version adaptée de la notice publiée en 2015 sur le site du *Maitron des fusillés*



Monument de Sainte-Radegonde (Aveyron). Les deux plaques de la partie centrale, de part et d'autre de la croix de Lorraine commémorent les trente fusillés du 17 août 1944
Photographie André Balent, 19 mai 2007



Monument de Sainte-Radegonde, plaque de la partie centrale du monument portant août respectivement : les noms de dix-sept des trente fusillés du 17 août 1944 ; les noms de treize des trente fusillés du 17 août 1944 et de trois autres victimes de la Sipo-SD de Rodez. Photographie André Balent, 15 mars 2016



**La butte du champ de tir de Sainte-Radegonde où furent exécutés les trente du 17 août 1944.
Photographie André Balent, 15 mars 2016**



**Butte du champ de tir de Sainte-Radegonde, la tranchée où furent exécutés et ensevelis
sommairement les trente du 17 août 1944. Dans la partie centrale, la plaque commémorative.
Photographie André Balent, 15 mars 2016**



**Butte de tir de Sainte-Radegonde. Plaque apposée près de la partie centrale de la tranchée.
Photographie André Balent, 15 mars 2016**



**Faire part des obsèques des trente fusillés de Saint-Radegonde par le préfet de l'Aveyron et le CDL. L'absoute de Mgr Chaliol, évêque de Rodez et Vabres est annoncée
Collection d'Hervé Mollard, neveu d'Albert Thévenon*, l'un des trente fusillés**



**Funérailles des fusillés de Sainte-Radegonde, Rodez, 20 août 1944
Collection Hervé Mollard**



**Rodez, la caserne Burloup, après sa ré-affectation comme centre d'enseignement
La caserne Burloup, lieu de détention de la Sipo-SD à Rodez (1944-1944). Devenue le local du
Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion
Photographie : André Balent, 31 janvier 2017**



Rodez, caserne Burloup, plaque commémorative des Juifs détenus en ce lieu et déportés (1942-1944). Photographie : André Balent, 31 janvier 2017.

Trente prisonniers de Rodez (Aveyron) ont été exécutés à l'arme automatique à la butte de tir de Sainte-Radegonde (Aveyron) le 17 août 1944 alors que les troupes allemandes :

Le contexte : l'Aveyron (1944), un département où furent constitués un grand nombre de maquis, mal armés mais très actifs :

Le département de l'Aveyron, au sud du Massif Central, rattaché à la région de Montpellier (Hérault) et, de ce fait, à la R3, joua au sein de cette dernière un rôle décisif. « Département refuge et pépinière de maquis », pour reprendre l'heureuse formule de Christian Font et Henri Moizet (*op. cit.*, 1995, p. 178]), historiens de la Résistance rouergate, l'Aveyron accueillit à partir de 1942 et, surtout, de 1943, un grand nombre fugitifs, résistants « grillés » dans leurs départements ou réfractaires du STO venant en majorité du Midi, mais également de départements de la zone Nord.

Des bassins industriels comme celui de Decazeville (mines et métallurgie) et de Millau (cuirs et peaux) ont permis l'implantation d'une importante main d'œuvre immigrée, au sein de laquelle on trouvait de nombreux Espagnols, pour une part issus de la *Retirada* de 1939, mais aussi des Polonais ou des Italiens. Une partie d'entre eux, réfugiés politiques et/ou raciaux, étaient rattachés aux GTE (groupements de travailleurs étrangers).

Par ailleurs, le caractère rural de l'économie avec une importante polyculture permit de pourvoir au ravitaillement, ce qui était apprécié en ces temps de restrictions alimentaires. Celle-ci favorisait le ravitaillement d'importants maquis rassemblant des effectifs venus majoritairement d'autres départements.

L'importance des effectifs des maquis rouergats fut parfaitement perçue par les troupes d'occupation qui, avec l'aide des forces de Vichy, multiplièrent les actes de répression. À l'été 1944, les garnisons allemandes, implantées dans les principaux centres urbains (Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville, Saint-Affrique), étaient isolées dans un pays de moyennes montagnes et de plateaux dominé par des maquis dont les effectifs crurent considérablement à partir du début de juin 1944. Toutefois, ces derniers ne purent toujours avoir accès à un armement suffisant.

Le départ des Allemands de Rodez qui ne contrôlaient plus le Rouergue rural fut préparé dès avant le 15 août. L'ordre de la retraite fut donné le 17 août par le général Johannes Blaskowitz, commandant du groupe d'armées G (Toulouse). La Légion d'Azerbaïdjan, en garnison à Rodez, qui avait des contacts avec la Résistance fit une tentative de révolte. Mais la capture, le 15 août, de l'agent de liaison entre les groupes Vény et les Azéris (et les Arméniens), Grégoire Romaniuk*, entraîna l'échec de la tentative, l'arrestation de soixante officiers et sous-officiers et la mise en place, le 17 août, d'une cour martiale qui prononça, en fin d'après-midi, la condamnation à mort de dix-neuf Azéris. C'est dans ce contexte que fut décidée l'extraction des détenus de la caserne Burloup, prison de la Sipo-SD et leur transfert, par camion, au champ de tir de Sainte-Radegonde. Pendant la nuit du 17 au 18 août 1944, les forces allemandes (1500 hommes au moins : 119e RI de la *Luftwaffe*, *Ost Legion*, *Feldgendarmarie*, police) quittèrent Rodez après avoir brûlé les archives de la Sipo-SD, et fait sauter les dépôts de munitions de la caserne Burloup. Cette colonne prit la direction de la Primaube et de Millau dans la perspective de gagner le Languedoc méditerranéen et, de là, la vallée du Rhône.

Les fusillés sommaires de Sainte-Radegonde :

Généralités :

Les particularités de l'Aveyron se retrouvent lorsqu'on analyse les lieux d'origine des résistants de ce département. Il ne faut pas se fier au fait que certains d'entre eux, nés dans d'autres départements, aient résidé dans l'Aveyron au moment de leur arrestation. Certes, certains s'y étaient établis avant la guerre pour des raisons professionnelles. Mais d'autres, à la recherche de « planques », n'y étaient arrivés que depuis peu de mois et y vivaient parfois en clandestins ou semi-clandestins. La Résistance rouergate subit les effets de son insertion dans une société conservatrice très catholique, au sein de laquelle une Église traditionaliste apporta majoritairement un soutien sans failles au régime de Vichy, à la suite de l'évêque du diocèse de Rodez et Vabres qui ne modula son attitude qu'au tout dernier moment, peu avant la Libération.

Lorsqu'on considère le groupe des fusillés sommaires de Sainte-Radegonde, on constate que la très grande majorité d'entre eux étaient des résistants. S'y rajoutent quelques otages.

Parmi les résistants le poids de ceux qui étaient liés à la mouvance MUR/AS/GF apparaît évident. De ce point de vue, l'Aveyron se distingue du Lot voisin où l'AS passa aux FTPF à la suite de son chef départemental Jean-Jacques Chapou*.

Le nombre d'éléments de groupes francs doit être mis en relation avec la présence dans l'Aveyron, dès l'été 1943, de Louis Torcatis* venu des Pyrénées-Orientales. Meneur d'hommes charismatique ayant la confiance totale du directoire des MUR de la R3 il fut chargé de mettre en œuvre, depuis l'Aveyron, les GF dont les actions furent souvent spectaculaires.

Les maquis très nombreux étaient en majorité rattachés aux MUR et à l'AS avec la présence, en leur sein ou à leur marge, de GF souvent intrépides. Le renfort d'éléments des groupes Vény venus du Lot ou des commandos Hubert, venant aussi du Lot, renforça cette mouvance.

Les FTPF étaient surtout bien implantés à l'ouest du département entre Decazeville et Villefranche-de-Rouergue, en particulier avec le maquis d'Ols dont la localisation fut choisie par un autre Catalan — que Torcatis* connaissait très bien — Georges Delcamp*.

Quelquefois — Cransac, localité du bassin houiller de Decazeville, est un exemple probant — les résistants les plus activistes quoique affiliés aux FTPF et à l'AGE participèrent aux activités des groupes francs et furent capturés à ce titre par les Allemands.

Départements ou pays d'origine :

Pour vingt-sept des fusillés du 17 août 1944 de Sainte-Radegonde, il est possible de déterminer leur origine géographique. Seuls sept d'entre eux étaient natifs de l'Aveyron (Aldebert*, Amans*, Austruy*, Bessoles*, Caumes*, Krol*, Laignel*, Loubière*). En revanche, seize des martyrs de Sainte-Radegonde étaient natifs d'autres départements — Hérault (2), Pyrénées-Orientales (1), Gard (1), Lot (1), Creuse (1), Isère (1), Cher (1), Seine-et-Marne (2), Seine/Val-de-Marne (1), Paris (1), Nord (1), Vosges (1), Meurthe-et-Moselle (2), Haut-Rhin (1) — même si certains d'entre eux résidaient depuis plus ou moins de temps dans l'Aveyron pour des raisons professionnelles (comme Douzou* ou Devillers*) alors que d'autres y étaient venus plus récemment en fugitifs fuyant leurs villes et départements afin d'échapper à la répression (comme Mulot*) pour, parfois, intégrer un maquis comme c'était le cas de réfractaires au STO (comme Thévenon*). Il y avait aussi quatre résistants de nationalités étrangères : un Allemand, un Espagnol, deux Polonais. Un résistant était aussi un persécuté racial parce que Juif (Wormser*) : Alsacien, ce proscrit avait trouvé un refuge dans

le Rouergue rural profond. Enfin un résident de l'Aveyron et de la Haute-Loire, un Arménien né dans l'Empire Ottoman, était naturalisé Français.

Lieux de résidence en Aveyron :

Les fusillés de Sainte-Radegonde, y compris ceux qui ne résidaient que depuis peu dans l'Aveyron, provenaient de toutes les régions de ce vaste département. Toutefois, il se concentraient surtout dans trois d'entre elles : Rodez, ses environs et le Ségala (8) ; l'Aveyron méridional, autour de Millau et de Saint-Affrique (7) ; le bassin houiller de Decazeville (8 : 7 sûrs et un probable car mineur de profession). Les autres résidaient dans l'Aveyron occidental (1), la partie orientale de la vallée du Lot (2). Certains des fusillés (3) appartenaient ou étaient sur le point d'intégrer le maquis AS "Arête-Saules" des environs de Séverac-le-Château, dans la haute vallée de l'Aveyron. Deux des fusillés habitaient dans une région indéterminée du département.

Fusillés résistants ou otages ; affiliations :

La plupart, à l'exception d'otages civils (le seul cas avéré est celui de Laignel) étaient des résistants actifs dans l'Aveyron : maquisards, membres de mouvements, de réseaux, de groupes francs. Trois des fusillés étaient probablement des résistants (Bessoles*, Romanowski*, Weingardt*) et non des "civils" pris en otages. On peut déterminer l'affiliation de vingt des otages résistants. Quinze appartenaient à la mouvance MUR/AS/ GF ; trois apparaissent à la fois comme membres de GF des MUR et FTPF ; un seul est FTPF ; Bravo*, un guérillero de l'AGE (*Agrupación de guerrilleros españoles*), de mouvance communiste, militant du PCE (Parti communiste d'Espagne) clandestin était lié au groupe franc de Cransac, côtoyant des éléments de l'AS et des FTPF ; un autre (Blasi*) était un agent du réseau Gallia.

Cinq, enfin, sont des résistants dont on n'a pu déterminer l'affiliation. Un fusillé non identifié était probablement un résistant.

Âges :

Louis Blasi*, né en 1891, était le plus âgé des trente exécutés sommaires de Sainte-Radegonde. Le plus jeune, Marcel Matthys*, était né en 1927.

La répartition par âges est la suivante :

né avant 1900 ; 1 ; nés entre 1900 et 1909 : 6 ; nés entre 1910 et 1919 : 10 ; nés entre 1920 et 1927 : 12 (2 en 1920 ; 3 en 1923 ; 1 : 1924 ; 2 en 1925 ; 2 en 1926 ; 1 en 1927).

On remarque le nombre important de fusillés jeunes qui reflète l'importance des maquis où se retrouvaient une majorité de jeunes et même de très jeunes.

Professions :

Nous regroupons au sein d'une même catégorie — la plus nombreuse (10) — les artisans et les salariés de l'artisanat et des services (hors Bâtiment, Mines et Transports) car il n'est pas toujours possible de distinguer patrons et salariés. Certains, toutefois sont clairement désignés comme ouvriers ou manœuvres. Les travailleurs salariés de l'industrie millavoise, très spécifique, apparaissent comme tels (un gantier et un teinturier). Il en est de même pour l'ouvrier de la chaussure de la Tour-du-Pin (Isère) venu rejoindre les maquis aveyronnais, avec des collègues de la même branche industrielle de la même ville, afin d'échapper au STO. L'employé de banque est forcément un salarié. Les mineurs de charbon du bassin de

Decazeville (5) forment le deuxième groupe socio-professionnel homogène : nombreux furent les mineurs impliqués dans les actions de la Résistance. Les fonctionnaires (3) étaient des policiers (2), révoqué par Vichy (1) ou en activité (1) et un travailleur des PTT. Les cadres et membres des professions libérales étaient aussi représentés parmi les suppliciés de Sainte-Radegonde (3), deux ingénieurs salariés d'une société hydroélectrique du Sud-Aveyron et un chirurgien dentiste. On trouve aussi un entrepreneur de transports routiers et un commerçant. L'agriculture, enfin, secteur dominant de l'économie rouergate n'est représentée que par un "marginal", un valet de ferme polonais.

L'exécution :

Trente emprisonnés résistants incarcérés à la caserne Burloup de Rodez furent emmenés le 17 août 1944 en fin de journée au champ de tir de Sainte-Radegonde par l'armée allemande (un détachement d'une soixantaine d'hommes de la SS de la Luftwaffe, venu d'Albi) abandonnant Rodez. Le champ de tir, lieu d'exercice de la garnison de Rodez était situé sur le territoire de la commune de Sainte-Radegonde, entre ce village et Arsaguet, au nord de la RD n° 162.

Les prisonniers étaient considérés comme des otages. La moitié d'entre eux environ avaient été rajoutés à la liste bien qu'ils n'aient pas participé aux actes qui étaient censés justifier les représailles. Le capitaine Lieb qui commandait le bataillon de la Légion azerbaïdjanaise présent à Rodez refusa de fournir le peloton d'exécution. Ce fut un détachement d'un bataillon SS de la Luftwaffe récemment arrivé de l'Albigeois (Tarn) qui se chargea de l'exécution des trente prisonniers. Le caporal interprète de la Sipo-SD de Rodez, Fienemann, nazi convaincu, dirigea l'exécution. Les prisonniers furent exécutés entre vingt heures et vingt et une heures, à l'arme automatique (mitrailleuses ou mitraillettes, selon les sources), à demi enterrés dans une tranchée, liés deux à deux par les poignets avec des fils électriques. Ils furent sommairement enterrés, mutilés, certains encore vivants. Le massacre fut observé par des habitants de Sainte-Radegonde : Gabrielle Ferrié, Santiago ouvrier agricole, Vallat menuisier, Céleste Cadars fermier, Marcel Vanuxem et André Geniez deux jeunes. Ils en suivirent le déroulement sans pour autant saisir la totalité des faits qui se déroulaient sous leurs yeux. Ils entendirent le chant de *La Marseillaise* qui précéda la mort par balles des victimes de l'exécution.

Le décès des fusillés fut enregistré sur l'état civil de Rodez et non sur celui de Sainte-Radegonde.

L'exécution extra-judiciaire d'Allemands ayant participé à la tuerie de Sainte-Radegonde :

Une colonne allemande avait essayé de quitter Rodez le 16 août en s'efforçant de prendre la direction du nord-est afin de gagner la vallée du Lot et de franchir ce cours d'eau. Elle fut mise à mal par les maquisards AS d'Entraigues (Aveyron), à proximité de cette localité puis, surtout, près de Villecomtal (Aveyron) par les FTPF (4202e compagnie, maquis des Bessades, Aveyron) commandés par Joseph Mach* et fut contrainte de revenir à Rodez (Voir Golinhac, Entraigues-sur-Truyère, Mouret*).

Les forces allemandes de Rodez, avec les Azéris, quittèrent Rodez en direction de Millau, du Bas-Languedoc et de la vallée du Rhône et furent constamment harcelées par les maquis de l'Aveyron, de l'Hérault et du Gard. Le colonel Steuber, le commandant Reiner, le capitaine Lieb et une soixantaine de soldats ayant participé à la tuerie de Sainte-Radegonde furent faits prisonniers à Saint-Privat (Ardèche). Leur colonne avait été accrochée par les maquis ardéchois et des éléments de l'armée américaine. Ils furent exécutés pour le massacre de

Sainte-Radegonde, sans jugement, le 3 septembre 1944. Ce fut Bernard-Henri Bonnafous, alias commandant Richard, de l'état-major départemental des FFI aveyronnais, qui donna au maquis aveyronnais « Arête-Saules » (AS) l'ordre de fusiller les prisonniers allemands, auteurs du massacre de Sainte-Radegonde. Le chef de ce maquis, le docteur Yves Testor* (de Séverac-le-Château). refusa dans un premier temps d'obéir à une décision contraire aux règles de la justice prise, pourtant, par un ami, proche compagnon de la lutte clandestine. Mais il reçut entre-temps un ordre similaire. Le maquis « Arête-Saules » (AS) procéda donc à cette exécution extra-judiciaire.

Les funérailles des fusillés, 20 août 1944 :

Le 20 août 1944, Rodez célébra, en présence du CDL dont c'était la première apparition publique, un grandiose hommage aux victimes de la tuerie de Sainte-Radegonde. Des milliers de personnes se rassemblèrent, place d'Armes, près des cercueils rassemblés autour du monument aux morts. L'évêque de Rodez et Vabres, Mgr. Chailliol, pourtant jusqu'au bout zélé maréchaliste, y participa et prit la parole avant de donner l'absoute.

Le procès de Toulouse (1951) :

Ce furent deux membres du SD de Rodez qui avaient pris l'initiative du massacre : Stettien chef des renseignements de l'Aveyron et le caporal interprète Fienemann (alias "le Grand-Duc"). Ils convainquirent le colonel Steuber chef de la Kommandantur de Rodez de donner l'ordre de l'exfiltration de prison puis de l'exécution des trente. Au procès de la "Gestapo" de Rodez (Toulouse, 6-11 juin 1951), Fienemann fut condamné vingt ans de bague et vingt ans d'interdiction de séjour pour sa responsabilité dans le massacre de Sainte-Radegonde. Ce verdict provoqua des remous en Aveyron. Les habitants de Rodez conservaient le souvenir de l'homme terrible, cruel et fanatique qu'était Fienemann, présent dans la ville à partir de l'automne 1943.

Le monument mémorial de Sainte-Radegonde :

Un monument a été érigé à Sainte-Radegonde sur les lieux du massacre de 1944.

Bien que dédié à l'ensemble de la Résistance rouergate, il souligne la singularité des victimes de la tuerie du 17 août 1944.

Dès octobre 1944, des municipalités aveyronnaises décidèrent d'établir des listes communales de victimes de la répression (exécution, déportations). Elles décidèrent également d'ouvrir une souscription afin d'ériger un monument départemental sur les lieux de la fusillade du 17 août 1944, à la mémoire des victimes des exécutions sommaires de ce même jour, mais aussi, de façon plus large, de toutes les victimes aveyronnaises ou persécutées dans le territoire du département. La conception du monument fut confiée à Jean Vigouroux, architecte, et la sculpture de la partie centrale du monument fut l'œuvre d'Henry Parayre, maire de Conques (Aveyron), ancien directeur de l'école des Beaux-Arts de Toulouse (Haute-Garonne).

Le monument fut inauguré le 18 août 1946 en présence de Robert Bichet, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil et à l'Information, représentant le GPRF présidé par Georges Bidault. Elle avait été précédée par une bénédiction, la veille, à 20 heures trente, heure présumée de l'exécution deux ans plus tôt.

Il est dédié aux 212 victimes aveyronnaises (alors recensées) celles qui périrent pendant l'occupation allemande sur le territoire de l'ensemble du département, y compris celles qui moururent pendant leur déportation, mais aussi les Aveyronnais exécutés dans d'autres

départements. Dans la partie centrale a été gravé le texte suivant : "Le Rouergue à ses fils victimes de la barbarie nazie". Le nom des trente victimes de l'exécution sommaire du 17 août 1944 figure sur les deux plaques de la partie centrale, des deux côtés de la croix de Lorraine et de la statue. Y figurent aussi les noms de trois victimes de la Sipo-SD ruthénoise. Le monument reproduit l'allure générale de la butte de tir au près de laquelle il a été édifié. À proximité du centre de la tranchée proche de la butte où furent exécutées puis ensevelies les victimes de la fusillade du 17 août 1944, a été posée une plaque de granit où est gravée la phrase suivante : "C'est ici que tombèrent le 17 août 1944 trente patriotes français chantant la Marseillaise". Cette inscription suscite quelques remarques. Il est vrai que des témoins entendirent le chant de La Marseillaise. Toutefois, les exécutés n'étaient pas tous des Français de naissance ou naturalisés — c'était le cas de l'Arménien Garabed Derderian —. Pour quatre d'entre eux — Polonais, Espagnol et Allemand — il est évident que la motivation première de leur engagement était leur opposition au régime nazi. Elle permet de nuancer une vision trop unanimement française et patriote de la Résistance en France. Inconsciemment, les rédacteurs de cette inscription ont voulu gommer la présence d'étrangers anti-nazis en les faisant passer à la trappe et en exaltant un patriotisme exclusivement français..

Au total, les noms gravés sur le monument — autres que les 30 victimes du massacre du 17 août 1944 se répartissent ainsi : 52 victimes civiles, 82 déportés non rentrés, 48 FFI de toutes obédiences. Ces chiffres ont été revus à la hausse avec la publication de la deuxième édition du Mémorial du Rouergue en Résistance (Alfred Foucras, 1991) : 358 noms (90 déportés non rentrés dont 16 résistants, 74 civils).

Récemment, le conseil départemental de l'Aveyron a complété l'environnement de la butte et du monument par des panneaux explicatifs au contenu précis et judicieux. A été également rajoutée la liste des Aveyronnais "justes parmi les nations", pour l'aide désintéressée apportée aux nombreux Juifs réfugiés dans le département et traqués par Vichy et les Allemands. Le 17 août, le département et la municipalité de Sainte-Radegonde organisent une cérémonie commémorative sur les lieux de l'exécution.

Il y a à Rodez une avenue des fusillés de Sainte-Radegonde.

Liste des fusillés de Sainte-Radegonde :

ALDEBERT Justin* ; AMANS Georges* ; AUSTRUY Albert* ; BARRÉ Robert* ; BESSOLES Louis* ; BLASI Louis* ; BRAVO Esteban* ; CAUMES Henri* ; DELAIRE René* ; DERDERIAN Garabed* ; DEVILLERS Edmond* ; DOUZOU Roger* ; ÉTHÈVE Maurice* ; FRAISSE Maurice* ; HAAG Marcel* ; KROL Jean* ; LADURELLE Félix* ; LAIGNEL Maurice* ; LAROMIGUIÈRE Robert* ; LAVERGNE Roger* ; LOUBIÈRE Fernand* ; MATTHYS Marcel* ; MULLER Raymond* ; MULOT Paul* ; ROMANIUK Grégoire* (parfois nommé Georges) ; ROMANOSKI [ROMANOWSKI] Zénon* ; THÉVENON Albert ; WEINGARDT Henri* ; WORMSER Paul* ; Un fusillé non identifié*.
Sainte-Radegonde (Aveyron)

SOURCES : José Cubero, *La résistance à Toulouse et dans la Région 4*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2005, 415 p. [pp. 334 & 336]. — Christian Font, Henri Moizet, *L'Aveyron et les Aveyronnais durant la 2e guerre mondiale*, Rodez et Toulouse, CDDP Rodez, CDIHP Aveyron, CRDP Midi-Pyrénées, 1995, 226 p. — Christian Font, Henri Moizet, *Maquis et combats en Aveyron, Chronologie 1936-1945*, Rodez & Toulouse, ONAC Aveyron, ANACR Aveyron, CRDP Midi-Pyrénées, 2e édition, 2001, 412 p. [p. 269, pp. 362-364]. — Christian Font, Henri Moizet, *Construire l'histoire de la Résistance. Aveyron 1944*, Rodez & Toulouse, CDDP Rodez, CDHIP Rodez, CRDP Midi-Pyrénées, 1997, 343 p. [pp. 225-229, 240, 316]. —

Henri Noguères (avec la collaboration de Marcel Degliame-Fouché), *Histoire de la Résistance en France*, tome 5, *Au grand soleil de la Libération 1er juin 1944-15 mai 1945*, Paris, Robert Laffont, 1981, 923 p. [p. 599-600]. — *Mémorial du Rouergue en résistance*, Rodez, ONAC, 1994, 118 p. [quatre pages (pp. 16-19) sur le monument de Sainte-Radegonde].

André BALENT

* * *

*

LA FRATRIE CASALS DE BOURG-MADAME (PYRÉNÉES-ORIENTALES) ET L'ENGAGEMENT DANS LES FRANCS-GARDES DE LA MILICE. RETOURS SUR UN COMMENTAIRE DU *MIDI ROUGE* (2009)

Dans le numéro 12 du *Midi Rouge*, nous avons publié un article consacré à l'histoire toute récente du monument aux morts de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales)¹. Ce monument, érigé en 1995, cinquante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, posait le problème de la transmission de la mémoire (ou des mémoires) qu'il prétendait proposer aux habitants de la commune. Nous avons, alors, voulu mettre en évidence que le contenu des textes gravés sur le monolithe de cette commune cerdane voulait, en fait, occulter la réalité d'aspects d'une histoire communale ? Celle-ci était à destinée, grâce à un monument inauguré très tard, mais en grande pompe, à les faire oublier car considérés comme honteux ou, du moins peu reluisants. Cette approche pour le moins discutable devait être décryptée. C'était l'objet principal de cet article. Neuf ans après, nous ne modifions pas notre façon de voir.

Nous avons été saisi récemment par une descendante d'un des protagonistes de faits que nous avons relatés afin de mieux expliquer pourquoi la mémoire de la Seconde Guerre mondiale posait problème à Bourg-Madame. Nous avons évoqué les engagements collaborationnistes des plusieurs des membres de la famille Casals, à commencer par le maire, Thomas Casals. À ses quatre fils adhèrent à la Milice. Deux d'entre eux, franchirent le Rubicon en devenant Francs gardes, c'est à dire membre de sa formation paramilitaire. Dans la phase finale du régime de Vichy quand, le 1^{er} janvier 1944, Joseph Darnand, le chef de la Milice, admirateur inconditionnel du régime nazi, accéda au gouvernement en qualité de secrétaire d'État au Maintien de l'ordre² ; la Milice et sa Franc garde devinrent des rouages de la machine répressive de l'État. Ils furent associés à la lutte contre la résistance, en particulier contre les maquis, prenant le même le dessus sur la gendarmerie et les GMR³. Ils devinrent le fer de lance de l'« État milicien », phase finale de Vichy, qui scellait sa complète fascisation, tout en le transformant en auxiliaire sans aucune autonomie de la puissance occupante. Après le débarquement du 6 juin 1944, l'action de la Milice s'intensifia encore et sa participation aux actions répressives, déjà importantes depuis l'hiver s'accrut encore. Ce fut dans ce contexte que le chef départemental de la Milice des Pyrénées-Orientales, René Teisseyre, décréta la

¹ André Balent, « La mémoire des Première et Deuxième Guerres mondiales à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales). Réflexions autour d'un monument aux morts », *Le Midi Rouge*, 9, 2009, p. 19-25.

² Le 14 juin 1944, Darnand devint secrétaire d'État à l'Intérieur.

³ GMR (Groupes mobiles de réserve) : force de police destinée au maintien de l'ordre et devant pallier à la réduction des effectifs de la gendarmerie mobile, force paramilitaire dont les effectifs étaient limités par la convention d'armistice (22 juin 1940). Les GMR furent créés par un décret du 7 juillet 1941. Après la Libération, ils devinrent les CRS (Compagnies républicaines de sécurité).

mobilisation des miliciens et plus particulièrement des Francs gardes, leur demandant de se rendre à la « caserne » de la Milice, l'ancien hôpital militaire de la rue Foch.

Ils se livrèrent dès lors, aux pires exactions, procédant à des arrestations arbitraires, à des extorsions de fonds, à des tortures sauvages dans leurs locaux de la rue Foch¹. Après des opérations contre des maquis de la région lyonnaise, 90 d'entre eux participèrent, avec les Allemands, à l'attaque des maquis (FTP et AGE) implantés dans la commune de Valmanya. Dans l'article du n° 12 du *Midi Rouge*, nous avons écrit que parmi les miliciens qui avaient participé à cette expédition, figuraient deux des fils de Thomas Casals, Jean et Joseph. Or, il est avéré que Joseph, affilié à la Milice n'a jamais été franc garde et n'a pas participé à la destruction du village. Ce fut Louis qui et non Joseph qui était en cause. Celui-ci, étudiant en pharmacie se trouvait alors en Aveyron². Louis et Jean furent condamnés à mort par contumace et à la confiscation de leurs biens. Nous avons réitéré cette confusion dans une autre publication³.

Toutefois, dans un autre article⁴, après examen des sources primaires, nous avons restitué les prénoms des deux fils Casals condamnés à mort, écrivant bien que Jean et Louis avaient été passibles de cette condamnation pour leur participation à l'expédition contre le maquis et la population de Valmanya.

L'origine de cette erreur se trouve en fait dans les écrits de Ferran Agustí Sánchez à qui nous avons fait confiance. C'est lui qui a écrit⁵ que Joseph Casals (et non Louis) fut présent à Valmanya. Il est vrai que, depuis, nous avons appris à nous méfier des approximations de cet auteur prolifique qui ne vérifie guère ses sources.

Comme nous avons répété, à tort, l'erreur de Ferran Agustí Sánchez, nous nous devons de la réparer en restituant dans ces mêmes colonnes la vérité, que nous avons pourtant élucidée dès 2011. Les familles des acteurs de l'histoire sont comme les historiens, à la recherche, souvent douloureuse, de la vérité. Il était donc de notre devoir de réparer une erreur malencontreusement commise.

André BALENT

* * *

*

¹ Nous avons relaté leurs expéditions à Prades et à Catllar (André Balent, « Les exactions de la Milice à Catllà en juillet 1944 », *Le Fil à soi*, 70, Catllar, Els Amics de Catllà, 2015, pp. 10-15.)

² Témoignage oral de sa fille, août 2017.

³ André Balent, « Política, família i relacions transfrontereres. El cas de la Guingueta i de Puigcerdà de cara a la Guerra civil i a la Segona Guerra Mundial », *Afers, fulls de recerca i de pensament*, XXV, 66, Catarroja, 2010, pp. 361-380

⁴ André Balent, «Casals Thomas », in Gérard Bonet, André Balent, Étienne Frénay, Nicolas Marty, Michelle Ros (dir.), *Nouveau dictionnaire de biographies roussillonnaises, 1789-2011*, volume I, tome1, *Pouvoirs et société*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 2011, 698 p. [pp. 231-234].

⁵ Ferran Sánchez Agustí, *Maquis a Catalunya. De la invasió de la Vall d'Aran a la mort de Caracremada*, Lleida, Pagès editors, 1999, 393 [p. 200].

LES RAISONS DU DON D'ARCHIVES DE DROIT SOCIAL AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ¹

Selon la tradition universitaire, les professeurs de droit social qui se consacrent de pair avec leur enseignement à une activité complémentaire : publication d'ouvrages, de chroniques doctrinales, travaux de recherches, rapports et communications à des colloques, congrès... font don de leurs archives personnelles aux Bibliothèques des Facultés de droit. De formation récente, le droit social n'a commencé à émerger en France qu'au XIX^e siècle dans le sillage de la Révolution industrielle. Dans son acception actuelle il n'a pris son véritable essor qu'après la seconde guerre mondiale, conforté successivement par la reconnaissance en 1946 dans le Préambule de la Constitution de la IV^e République, des droits sociaux fondamentaux particulièrement nécessaires à notre temps, et l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'O.N.U.

Depuis lors, le droit social a étendu sa mission protectrice à de nouvelles catégories de la population, victimes directement ou par ricochet de l'exploitation capitaliste du travail. Il s'est ainsi constitué en France, sous l'influence des luttes sociales et de leur résonance politique, une législation sociale conséquente répartie dans plusieurs codes juridiques afférents au droit du travail, de la sécurité sociale, de l'action sociale et des familles, de la mutualité, de la santé publique... Il essaime parfois dans d'autres codes, tels que ceux relatifs à l'éducation, aux associations et aux fondations, à la construction et à l'habitation, à l'entrée et au séjour des étrangers et du droit d'asile... Il en résulte un maillage du droit social qui, nonobstant ses propres aléas, imprègne plus ou moins les conditions d'existence d'une large majorité de la population².

Paradoxalement l'enseignement du droit social, principalement dispensé par les Facultés de droit dans le cadre de la formation des juristes professionnels, demeure très restrictif. Toujours plus ou moins considéré comme le droit des pauvres, les Facultés ont plutôt tendance à réduire son enseignement au strict minimum. Il en va de même de l'accès à la documentation du droit social afférent à la protection sociale des personnes. Dès lors que de telles documentations existent, elles sont plutôt refoulées dans les sous-sols des locaux universitaires ou autres, que d'être mises à disposition de leurs destinataires dans des conditions facilement accessibles.

Cependant dans d'autres circonstances plusieurs Facultés de droit ont réagi positivement aux sollicitations des organisations syndicales, voire aussi des associations regroupant des personnes en état de précarité, afin de leur apporter leur aide logistique pour la tenue de stages, disons « juridico-sociaux », à l'intention de leurs cadres et adhérents. C'est ainsi qu'ont été notamment institués auprès de quelques Universités des Instituts de droit du travail et organisés des stages de type associatif avec le concours de divers Centres universitaires de formation permanente.

La preuve a donc déjà été établie que des solutions sont envisageables pour que soient rejetées les mesures discriminatoires qui frappent l'enseignement du droit social ainsi que les conditions d'accès nécessaires à sa connaissance. Cette situation anormale m'a incité à faire le

¹ Archives départementales des Pyrénées-Orientales. 74, avenue Paul Alduy, 66000. PERPIGNAN. Tel : 04 68 85 84 00. Site internet : www.ledepartement66.fr les archives départementales

² Pour une approche globale du droit social et de ses perspectives, les lecteurs peuvent se reporter à l'ouvrage de l'auteur, *Éloge du droit social*, Édition La Dispute, 2013, 166 p.

don de mes archives de professeur de droit aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales de préférence à la Bibliothèque de l'Université de Perpignan, afin de les rendre plus accessibles à un large public. Cette initiative a bien été accueillie et aussi perçue par *L'accent catalan*, magazine du département des Pyrénées orientales, comme un enrichissement des dites Archives¹. La connaissance du droit social constitue également un appui incontestable tant pour la défense des droits sociaux acquis, face actuellement à la vague antisociale qui monte en puissance, que pour en revendiquer et en acquérir de nouveaux à l'instar de l'histoire du droit social.

Quelles que soient les circonstances du moment, ces propos sont destinés à susciter, notamment de la part des organisations syndicales, des associations à caractère social, des services sociaux publics, voire des pouvoirs publics directement concernés, bien d'autres initiatives et suggestions destinées à faire respecter la plénitude des prérogatives naturelles du droit social dans un pays démocratique. Et ce, d'autant plus qu'il est historiquement voué à se substituer au droit de propriété en voie de monopolisation tous azimuts par les puissances financières, tout comme celui-ci s'est substitué à partir de la Révolution française de 1789 au droit divin de l'époque féodale.

Yves SAINT-JOURS²

NOTES DE LECTURE :

Alan CAMELIO, Volume 1 en occitan, *Una séença à la bursa plata : ilustracion del sindicalisme revolucionari cetòri* ; volume 2 en français, *Une séance à la bourse plate : illustration du syndicalisme révolutionnaire sétois*, Béziers, IEO Langadoc, 2017, 492 p., 50 € les deux.

Le point de départ de l'ouvrage d'Alain Camélio³ *Una séença à la bursa plata – Illustration du syndicalisme révolutionnaire sétois*⁴, trouve son origine dans une première rencontre — dans les archives — de deux articles de presse qui évoquaient le personnage de Pascal Verdale « *amuseur public qui écrit des vers « en patois* ».

En poursuivant ses recherches de documents gardant les traces de l'expression occitane dans « le parler sétois », il retrouva Verdale, auteur d'une pièce écrite en 1905 en alexandrins. ce fut un document précieux qui lui permit d'aborder d'une façon nouvelle toute la production occitane connue jusqu'à ce jour dans le paysage sétois. À l'opposé de *L'Armanac cetòri* (1894-1913), publication des félibres de Sète qui cultivaient le

¹ .À la page 3 du n°100 mai/juin 2017 dudit magazine, ce don a été présenté sous le titre « Deux dons enrichissent les Archives » en ces termes : ... « Yves Saint-Jours, ancien professeur de droit à l'Université de Perpignan, a également fait don des articles et des ouvrages rédigés au cours de sa carrière. Spécialisé en droit social, sections droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection sociale, il offre ainsi une production qui s'étale sur près de 50 ans. »

² Yves Saint-Jours adhère à l'Association Maitron Languedoc-Roussillon. Sa biographie (*DBMOMS*) par Marc Giovaninetti et Miquèl Ruquet a été publiée dans le *Midi Rouge*, 18, 2011, pp. 10-12. On peut la consulter sur Internet, *Maitron en ligne*, site à accès restreint [Note de la rédaction].

³ Alain Camélio, président du Cercle occitan sétois, membre de l'Institut d'études occitanes (IEO) de l'Hérault et de la Région

⁴ *Une séença à la bursa plata : illustration du syndicalisme révolutionnaire sétois*, 2 volumes, 504 pages, (un volume en occitan et un volume en français) ouvrage publié avec l'aide de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, en partenariat avec l'IEO Lengadoc et le Département de l'Hérault, 50 €. À commander à l'IEO Lengadoc, 15 avenue Alphonse Mas, BP 60011. 34501 Béziers Cedex

pittoresque, illustraient par la galéjade et la bonne humeur ce qui leur semblait être « l'âme sèteoise », Pascal Verdale investissait le terrain du social avec sa verve anarchiste.

La sensibilité occitane d'Alain Camélio ne pouvait se satisfaire de la simple mention « *amuseur public* », par ailleurs son attachement à l'histoire du mouvement ouvrier ne pouvait que l'inciter à connaître un peu plus ce personnage et l'environnement dans lequel il évolue. La pièce, reproduite en préambule de l'ouvrage, fait vivre une réunion des ouvriers à la Bourse du travail de Sète ; ceux-ci débattent de « l'impérieuse » nécessité d'augmenter la cotisation syndicale. On y retrouve des noms qui sont déjà inscrits dans les pages du *Maitron*, tels Jannot Casimir, Pioch Baptistin, etc. La Bourse du travail, de son côté, devient un personnage et son histoire chaotique, sur fond d'enjeu politique entre le maire Honoré Euzet et les syndicats, occupe une bonne place.

Par ailleurs, c'est l'occasion pour Alain Camélio de montrer la force et la présence de la thématique sociale qui s'impose dans les chansons, les poèmes, etc... Il souligne qu'en « *Occitanie elle marque une rupture avec l'écriture burlesque et patoisante d'érudits ou d'intellectuels à la recherche d'un amusement* ».

L'auteur nous entraîne, à partir d'un travail très documenté, dans la vie politique de Sète qui évolue dans la complexité du mouvement ouvrier en fin de 19^e siècle et qui essaie de trouver sa voie dans la recherche des promesses du 20^e naissant. Cette situation s'incarne au travers de militants, pour beaucoup anarchistes, qui participent de cette histoire. Sète est le lieu de l'action, mais l'environnement héraultais est très présent. La « collaboration » du commissaire central, au travers de ses rapports, permet d'avoir le regard « extérieur » qui complète les biographies, telle celle de Crébassa. Celui-ci « *secrétaire du syndicat des charbonniers, est paraît-il, un ancien prêtre défroqué.* »

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail de huit années, avec des pauses et des reprises, qui souvent nous fit partager des recherches communes qui renvoyaient à l'histoire de Sète, de son port, du syndicalisme et des luttes ouvrières. Un travail qui place à juste titre le contexte économique et politique dans le décor qui nourrit les luttes et situe les antagonismes. Un travail sérieux, cependant, non dépourvu d'humour. Et, comme le dit l'auteur « *L'ambition de cette approche est de partager et de faire avancer, modestement, la connaissance et la réflexion sur l'histoire ouvrière de Sète* »

Les recherches réalisées par Alain Camélio vont permettre de renseigner près de quarante fiches de personnages qui pourront prendre place dans le dictionnaire des anarchistes.

Jacques BLIN

* * *

*

Miquèl RUQUET (éd.). *Journal de guerre d'Éloi Arrouy, 1914-1918, Canet-en-Roussillon, Éditions Trabucaire, 2016, 200 p, 20 €*

Depuis leur création à Perpignan en 1985, les éditions Trabucaire se sont vouées à la diffusion des nombreux aspects de la culture nord catalane. Ce nom de « trabucaire » désigne des personnages inscrits dans la mémoire catalane, bandits de grand chemin qui ont sévi au XIX^e siècle dans les Pyrénées-Orientales. Le livre de Miquèl Ruquet qui a été édité en novembre 2016 évoque le souvenir d'un simple soldat de la grande guerre, Éloi Arrouy, fantassin mobilisé en 1915, qui a tenu jusqu'en 1918 un « journal » de guerre, des notes quotidiennement consignées dans de petits carnets puis rassemblées beaucoup plus tard, en 1960. Une préface touchante, écrite par Gabrielle, la fille d'Éloi, ouvre le livre. Elle dit la place énorme que tenait la « Grande guerre » dans l'esprit de son père. Un père modeste et courageux, un ouvrier qui construisait de

ses mains, moellon par moellon, la maison familiale et, le dimanche, revenait inlassablement aux souvenirs des temps de guerre : « *Les moellons, la maison, la guerre de 1914 et le reste, j'ai adoré mon père* ».

Miquèl Ruquet dans sa « présentation » du livre, offre au lecteur un rapide portrait d'Éloi, « l'un de ces huit millions de soldats qui ont été mobilisés pendant le premier conflit mondial ». Un citoyen ordinaire appelé comme tant d'autres sur les terrains de guerre. Pourquoi avoir retenu les écrits de ce soldat qui n'est pas le seul à avoir tenu une sorte de journal pendant ces années d'épreuves ? Il y a plusieurs raisons.

Éloi n'est pas « *un gars du Nord* ». Il est réconfortant pour lui de retrouver beaucoup d'Occitans dans son régiment le 481^e RI. Surtout s'ils sont issus, comme lui, des Hautes-Pyrénées. En novembre 1916, il refuse de quitter sa compagnie pour suivre un lieutenant dont il est l'ordonnance : - « Pourquoi ? » me dit-il

- « Parce que je ne tiens pas à aller en renfort à la 11^e compagnie, je n'y connais personne, c'est tout des gars du nord ».

Éloi nous a laissé ses souvenirs d'une douzaine d'épisodes de la guerre, comme les grandes batailles de Verdun et de la Somme. À l'exception de la première année, l'ensemble forme un récit continu de la Grande Guerre ce qui est assez rare. Et ce soldat modeste écrit bien. Ses textes n'ont appelé que peu de corrections. Il garde une certaine distance par rapport à tout ce que la guerre l'oblige à subir ou à voir : un encadrement qu'il méprise, la violence, les brutalités, et même l'« alcoolisation de la troupe ». Éloi n'est ni inspiré ni soutenu par la haine des Allemands. Il les appelle toujours « Boches » ou « Frigolins » (sic) mais, au début, en février 1916, quand il était en Alsace, il avait échangé quelque propos ainsi que du tabac et des journaux avec des soldats allemands – des Bavarois –, tant les tranchées étaient proches. Les raisons de cette guerre échappaient d'ailleurs à la plupart, qu'ils fussent Allemands ou Français.

Or, Miquèl Ruquet qui est un historien spécialiste de la Première Guerre mondiale, a lui-même de cette guerre « une image éloignée de la geste héroïque ». Il est l'auteur d'une thèse soutenue en 2009 à Perpignan, dont l'intitulé est : « Désertions et insoumissions sur la frontière des Pyrénées pendant la guerre de 14-18 ». Elle a donné lieu à une publication en 2009 aux éditions Trabucaire. Miquèl Ruquet a rédigé en français et en catalan de nombreux articles qui illustrent son rejet d'un conflit qu'il juge absurde et sa compréhension à l'égard de ceux – nombreux – qui ont voulu le fuir. Éloi Arrouy n'a été ni réfractaire ni déserteur, mais il a vécu quatre années de guerre sans se départir de sa lucidité, de son sens critique. C'est un « soldat-citoyen ». Un honnête homme. Il reconnaît que s'il a survécu c'est parce qu'il a parfois « tiré au flanc ». Il n'a certes pas pu éviter toujours le danger et il avoue sa peur. C'est le témoignage d'un homme qui ne cherche pas dissimuler ses propres faiblesses. En fait, il est fréquemment très exposé car il a été choisi comme agent de liaison : il est très débrouillard et il est capable de lire une carte d'État-Major. Il a gardé un vélo jusqu'au bout, pas toujours le même, au gré de déplacements continuels qui ont multiplié les occasions d'observer des lieux et des circonstances différents, de la Champagne à l'Alsace, de Verdun à la Flandre.

Quand Éloi décrit la bataille du Chemin des Dames, en mai 1917, il dit que les tranchées allemandes et les tranchées françaises sont si proches que de vague d'assaut en vague d'assaut, c'est une hécatombe. Les morts, les blessés que l'on ne peut secourir, les survivants, tous se côtoient dans le vacarme des obus et souvent, dans la boue et sous la pluie, les hivers sont terribles. La tentation de refuser un ordre d'attaque ou encore de se faire évacuer vers l'arrière est forte. Il n'y a pas là d'intention révolutionnaire, mais la durée du conflit et l'excès des souffrances justifient ces réactions. En janvier 1917, Éloi essaie de se faire geler les pieds puis abandonne devant le risque d'amputation. L'idée de la mort est constamment présente. Tous ont une peur qu'il faut tenter de dissimuler. Pendant les deux dernières années de la guerre, il y a une perte de confiance : ordres et contre-ordres sont souvent mal perçus d'autant plus que les soldats doivent obéir sans recevoir d'explications. Certains officiers, en outre, n'ont pas le courage qu'ils

exigent de leurs troupes. Et les exemples d'ordres stupides et dangereux sont fréquents. Éloi rend hommage à un capitaine qui faisait exception et qui n'était pas, d'ailleurs, un officier d'active.

Les soldats, parfois, sont transformés par la guerre, tombent dans l'ivrognerie, pillent les maisons, volent les blessés et les morts. La guerre les déshumanise. Éloi raconte que pendant la bataille des Flandres, en avril 1918, après 4 ans d'une guerre infernale, sa compagnie « se ravitaille » dans un village bombardé, repris, où elle rencontre « une pauvre femme » obligée de partir. Elle leur confie ce qui lui reste : deux chevaux et deux cochons pour que les Anglais ne les tuent pas... Dès son départ, soldats anglais et français se partagent les bêtes et tuent un cochon. Ils trouvent aussi 4000 francs sous un matelas, s'en emparent avant d'être obligés de les céder à l'adjudant d'un autre régiment. « Voilà les soldats que nous étions ! On était arrivé à n'avoir plus de cœur ».

En fait Éloi a été un bon soldat. Il n'a jamais été lâche et il a subi l'inévitable avec bravoure sans nourrir de haine contre l'ennemi. Les *Carnets* d'Éloi Arrouy nous donnent de cette période, de la terrible expérience des soldats de la première guerre, une représentation quasiment visuelle tant Éloi, arrive à restituer l'aspect dramatique des situations.

Le 11 novembre 1918 : « Ah ! Qu'il est beau ce jour du 11 novembre, le plus beau jour de ma vie ! Fini de dire que je ne reviendrai pas... ». Éloi a obtenu en 1917 et 1918 quatre citations pour son comportement courageux lors de ses missions d'agent de liaison. Il a d'autant plus apprécié ces citations (plus facilement accordées aux officiers qu'aux soldats), qu'elles étaient assorties de deux jours de permission et aussi de 10 jours de voyage – ce qui écartait, au moins dans cette durée, le risque de se faire tuer. En 1920, il a reçu la médaille militaire.

Quand Éloi est démobilisé en septembre 1919 il n'a que 24 ans. Il a conservé son équilibre et son désir de vivre. Il va rentrer et « savourer l'air pur et libre de Tarbes ».

Miquèl Ruquet a réalisé une édition critique, ce qui accroît beaucoup l'intérêt historique de ce livre que l'on peut considérer comme un document essentiel sur le quotidien des soldats français qui ont subi l'épreuve de la Grande Guerre. Il a travaillé sur les notes d'Éloi et a fait sur ce manuscrit un remarquable travail d'historien. Il a vérifié chaque nom de lieu, chaque patronyme, tant pour leur orthographe que pour le sort du soldat concerné, parfois prisonnier, parfois tué. Il a donc examiné les fonds de plusieurs départements : le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales. Il a vérifié les déplacements dans les dossiers conservés au Service Historique de la Défense et aussi le dessin des lignes de front dans le *Journal de Marche et d'Opérations* du régiment d'Arrouy, le 401^e RI. Ces recherches ont montré que les carnets ne contenaient que fort peu d'erreurs. Elles ont aussi permis à Miquèl Ruquet d'illustrer les propos d'Arrouy et de les contextualiser. Un résumé du contexte historique est placé en tête de chacun des chapitres. Puis l'historien s'efface pour laisser place à la plume d'Éloi Arrouy.

Des encarts et de multiples notes de renvoi extraits de l'Historique du 401^e Régiment d'infanterie donnent des précisions sur les lieux ou les circonstances, et permettent aussi de confronter la vision des officiers rédacteurs avec celle du soldat Éloi. Ajoutons que de très bons croquis ont été réalisés par Miquèl Ruquet à partir des extraits de cartes topographiques tirés du *Journal de marche* du régiment. Le livre n'a donc pas seulement valeur de témoignage : c'est le travail scrupuleux d'un historien, particulièrement bien documenté, sur les grands combats de la première guerre mondiale. Outre la photo d'Éloi Arrouy qui figure sur la page de couverture et qui a été fournie par sa fille Gabrielle, quatorze photos provenant des archives privées de Miquèl Ruquet, montrent des théâtres de guerre – paysages dévastés, arbres déchiquetés, soldats Français et Anglais dans les tranchées – . Ces clichés pris avec des appareils stéréoscopiques sur plaques de verre ont été numérisés par Pascale Arizmendi.

Éloi Arrouy a survécu, conscient d'en finir avec un « cauchemar », heureux de vivre, mais il est resté hanté par cette trop longue expérience du front puisqu'il en a inlassablement parlé en famille et qu'il a repris ses carnets et transcrit ses souvenirs. Les temps de guerre sont inoubliables. Le témoignage d'Éloi Arrouy parmi tant d'autres, est l'un des meilleurs, même si

aucun d'entre eux ne peut faire complètement comprendre pareille expérience. Grâce au travail de Miquèl Ruquet ce livre entre dans l'historiographie de la Grande Guerre. Il vaut aussi par le portrait d'un homme remarquable, d'un simple soldat qui a conservé raison et lucidité sans se départir de ses qualités humaines malgré les peurs et les souffrances.

Hélène CHAUBIN

BIOGRAPHIES :

MIQUEL Augustin [MIQUEL Louis, Joseph, Augustin]

Né le 6 février 1816 à Albi (Tarn), mort en mars 1851 au Vigan (Gard) ; mathématicien ; Démocrate socialiste de tendance communiste.

Fils d'un géomètre, Augustin Miquel fit de solides études secondaires à Albi, obtint le baccalauréat ès lettres (1834), puis ès-sciences (1835) à Toulouse, puis se rendit à Paris pour préparer le concours d'admission à l'École Normale supérieure. Son échec, la mort de son père, des difficultés financières, l'amènèrent à demander un poste de professeur de mathématiques dans un collège communal. Il enseigna ainsi à Nantua (Ain), puis à Saint-Dié (Vosges), et commença à publier des travaux de recherche mathématiques qui lui valurent la protection bienveillante de Cournot. Sa santé ayant été très éprouvée par le climat de l'Est, il obtint en 1840 de rentrer dans le Midi au collège de Castres. Il prit ensuite, de 1842 à 1846, un congé pendant lequel il écrivit deux opuscules sur la réforme de l'organisation sociale publiés à Toulouse en 1844 et 1845. C'est dans ces deux brochures que, développant des idées inspirées à la fois de Saint-Simon, de Louis Blanc et de Babeuf, il admettait avec quelque prudence le principe d'un « grand communisme humanitaire ». Après son congé, dépourvu ou presque de ressources, il fut nommé à Bagnols-sur-Sèze dans le Gard, puis au collège du Vigan, dans le poste le moins intéressant de toute l'Académie de Montpellier. Dans cette petite ville, Miquel s'engagea politiquement en participant en mai 1849 au comité électoral montagnard du lieu, ce qui lui valut un blâme du recteur. Au moment de l'expédition de Rome en juin 1849, il fit signer « de maison en maison », des pétitions pour demander la mise en accusation du président de la république et fut alors suspendu, puis révoqué. Il mourut à 35 ans. Les montagnards du Vigan lui firent des obsèques solennelles.

ŒUVRES : Outre un article publié dans *Le Géomètre* vers 1835, des mémoires dans le *Journal des mathématiques pures et appliquées*, A. Miquel a publié *De l'organisation du corps social*, Toulouse, 1845, p. 105-140.

SOURCES : Arch. Nat., F 17/21 336. Dossier de professeur d'Augustin Miquel. — Bibl. Nat., Le 70 461 (351), Circulaire du comité démocratique du Vigan. — État civil, Albi, 1814-1816. — Raymond Huard, *Le parti républicain et l'opinion républicaine dans le Gard de 1848 à 1881*, thèse d'État, Paris IV, 1977, t. II, p. 518-524. — Raymond Huard, « Le Languedoc et les révolutions italiennes de 1848. L'opinion gardoise devant le sort de Rome et de la papauté, 1848-1850 », dans *Hommage à Jean Combes (1903-1989)*, Montpellier, 1989.

Raymond HUARD

* * *

*

COULAZOU Jean [COULAZOU Jean, Marie, Paul]

Né le 3 avril 1865 à Castelnaudary (Aude), mort le 7 juillet 1903 ; avocat, journaliste ; catholique social ; fondateur de cercles d'études sociales, membre du conseil national de la Démocratie chrétienne.

Fils d'un fonctionnaire, Jean Coulazou, ancien du lycée de Carcassonne et de la faculté de Montpellier, docteur en droit, s'inscrivit au barreau de cette ville en 1889. Il se fit rapidement connaître comme spécialiste de la défense des causes sociales et religieuses. Membre du tiers-ordre franciscain, il poursuivit avec ténacité ses activités militantes, commencées dans sa jeunesse au sein des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Il devint ainsi, parmi les laïcs, le propagandiste le plus en vue du courant démocrate chrétien dans l'Hérault et du catholicisme social dans le Midi de la France. Il appuya les grèves qu'il estimait justes, comme celle des employés du gaz à Béziers (1892) et des mineurs de Graissessac (1894). Fondateur en 1894 d'un secrétariat du peuple, à l'instigation de l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers, animateur de la Conférence Pie IX, consacrée surtout aux questions sociales chez les étudiants, promoteur enfin d'organisations mutualistes, Coulazou a participé après 1891, à l'appel de Léon Harmel, au lancement des cercles d'études sociales, où les ouvriers, qui en étaient les seuls membres, devaient jouir d'une autonomie absolue en matière sociale, conformément au principe des "syndicats séparés."

Sur le terrain politique, Coulazou, rallié à la République, appuya les tentatives de regroupement des démocrates chrétiens. Favorable en 1893 à l'Union nationale de l'abbé Garnier, il fut le compagnon de lutte de l'« abbé démocrate » Fourié, initiateur local de la campagne du comité Justice-Égalité pour l'obtention des mêmes secours aux élèves indigents des écoles privées et des écoles publiques. Celle-ci, en 1896, amena l'élection, annulée l'année suivante, de neuf catholiques et de vingt-deux républicains favorables à cette revendication au conseil municipal de Montpellier. Ce succès eut un retentissement national dans les milieux catholiques. En 1897, le journal *La France libre* organisa le deuxième congrès de la Démocratie chrétienne à Lyon. Coulazou fut alors nommé membre de l'éphémère conseil national de la Démocratie chrétienne au titre du « groupe intellectuel », en même temps que Léon Harmel, l'abbé Lemire et d'autres, dont quelques ouvriers.

Coulazou mit aussi en place l'Institut populaire de Montpellier, proche du Sillon. Fait chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand par le Saint-Siège, mais en butte à l'hostilité de nombreux clercs et plus encore d'hommes d'œuvres, restés monarchistes, il publia des brochures et de nombreux articles sur l'encyclique *Rerum novarum*, en particulier dans *La Croix méridionale*, supplément — fondé en 1891 — de *La Croix de Paris* ; dans *La Sociologie catholique*, revue mensuelle qui paraissait à Montpellier depuis 1892 et dont il devint le directeur en 1896, et dans la *Revue d'études sociales*. Il a collaboré à d'autres publications : *La Vie catholique* de l'abbé Pierre Dabry, *La Justice sociale*, *La France libre*, *Le Réveil républicain*, la *Chronique du Sud-Est*. On lui doit une étude sur *La Conciliation et l'arbitrage*.

SOURCES : Pierre Coste, « Notes sur la vie et l'œuvre de Jean Coulazou », *La Sociologie catholique*, juillet-août 1903. — *La Vie et la mort dans un foyer chrétien*, Jean et Claire Coulazou, 1931. — *Dictionnaire de biographie française*, IX, 1961 (R. Limouzin-Lamothe). — Pierre Dabry, *Les Catholiques républicains*, Paris, Chevalier et Rivière, 1905. — Robert Cornilleau, *De Waldeck-Rousseau à Poincaré*, Paris, Spes, 1927. — Gérard Cholvy, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, Paris, PUF, 1968 ; « Les Catholiques de l'Hérault et la question sociale », *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Editions ouvrières, 1975.

André CAUDRON

FONDECAVE Joseph, Marius

Né le 11 juillet 1884 à Béziers (Hérault), mort le 18 août 1957 à Bélarga (Hérault) ; électricien héraultais, leader des mutins du 17^e RI en 1907, communiste.



Augustin Fondecave

*Biographie nouvelle mise à la Une du Maitron à l'occasion des 110 ans de la révolte de la mutinerie du 17^e RI et de la révolte des vigneronns, et du 60 anniversaire de la mort de Joseph Fondecave.
Joseph Fondecave*

Joseph Fondecave était fils de Philippe Fondecave et de Marie Joséphine Andrieu. Son père était originaire des Pyrénées-Orientales, et sa mère du Tarn. La famille s'était installée à Capestang, à l'ouest du département de l'Hérault.

Si la profession déclarée de Joseph Fondecave au moment de son incorporation militaire, en 1904, était celle de conducteur de centrale électrique, c'est qu'avec ses deux frères et son père, ils exploitaient la petite unité de production du village. Le souvenir de la famille, qui s'était occupée pendant longtemps de la fourniture d'électricité à Capestang, y est resté vivace d'autant que l'un des frères y a fait souche.

Il effectua son service militaire dans le 17^e régiment d'Infanterie de Béziers à partir du 9 octobre 1905 où il accéda au grade de caporal sapeur le 30 septembre 1906 dans le contexte tendu de « la révolte du Midi ». Depuis le début du XX^e siècle, le Midi languedocien et roussillonnais, qui vivait presque exclusivement de la monoculture de la vigne, traversait une grave crise de mévente du vin à laquelle le gouvernement de Clemenceau interpellé à maintes reprises tardait à proposer des solutions satisfaisantes. Le mouvement social puissant qui avait pris progressivement un caractère agrarien atteignit son paroxysme en 1907, devenant quasi insurrectionnel à partir du mois de juin.

Au soir du 20 juin 1907, alors que le 17^e RI, à recrutement largement local, était exceptionnellement encaserné à Agde au complet pour des manœuvres, 500 à 600 soldats, largement encouragés par la population locale, s'emparèrent d'armes et de munitions puis marchèrent sur Béziers, crosses en l'air. Ils protestaient contre la répression exercée par la troupe qui s'étaient exercée le 20 juin sur la population narbonnaise et qui avait fait 5 morts. Ils refusaient d'avoir à tirer peut-être eux aussi sur la foule. Joseph Fondecave devint le leader le plus visible des trois caporaux qui s'imposèrent à la tête de la mutinerie qui fut finalement de courte durée ; les mutins rentrèrent à la caserne contre la promesse qu'il n'y aurait pas de sanctions individuelles. Après un bref passage à Gap, les mutins furent envoyés à Gafsa en Tunisie, sous les ordres du commandant Louis Vilarem* qui s'est porté volontaire.

D'après sa fiche matricule, le séjour de Joseph Fondecave en Tunisie se décomposa en deux parties, du 26 juin au 15 novembre 1907 puis du 17 janvier au 20 mai 1908 mais ce découpage n'est pas confirmé par son témoignage. Après une période dans la place forte de Mont-Dauphin, il fut finalement renvoyé dans ses foyers le 12 juillet 1908. Comme les mutins de sa classe, il ne bénéficia donc pas des effets de la loi de 1905 qui ramenait le service militaire à 2 ans. Il effectua ensuite deux périodes d'exercices en 1910 et 1911.

Le 4 août 1914, à l'instar de nombreux anciens soldats du 17^e RI, il fut mobilisé dans le 296^e RI où il accéda au rang de sergent-téléphoniste le 29 mai 1916. Quand le régiment fut dissous le 25 novembre 1917, il fut versé dans le 202^e RI. Mais, signe d'une certaine défiance, d'une mise sous contrôle ou simple brimade de la part des autorités militaires, sa campagne militaire ne compta que « simple », comme si elle avait été passée à l'intérieur ce qui ne semble pas être le cas puisque Louis Barthas*, le caporal tonnelier du Minervois, partagé entre fascination et légère ironie critique, évoqua le personnage rencontré sur le front dans un bref passage de ses carnets.

« [...] Le 296^e était devenu un amalgame où étaient représentées presque toutes nos races provinciales ; un bien petit nombre appartenait à la région de Béziers et bien rares étaient ceux qui n'avaient pas oublié le souvenir des tragiques accidents de 1907 [...] Cependant, on se montrait avec curiosité le caporal qui avait pris pendant quelques jours la place du colonel du 17^e régiment, ce qui ne l'avait pas empêché d'être sergent téléphoniste : il s'appelait Fondecave [...] »

La légende court déjà. Joseph Fondecave fut démobilisé le 27 mars 1919 avec les honneurs militaires ; une citation à l'ordre du régiment, la croix de guerre avec palme de bronze et, en 1930, la carte de combattant.

S'il finit par s'installer à Bélarga, toujours dans l'Hérault, c'est parce qu'il s'agissait de la commune de Marie Cuny ou Cuni, épousée en 1910. Son ami et témoin de mariage, Pierre Cros, cultivateur à Marseillan, n'était autre qu'un mutin du 17^e RI, qui, comme lui, appartenait à la classe 1904 et avait fait la campagne de Tunisie puis la guerre dans le 296^e RI avant sa dissolution. Les déménagements cependant furent fréquents dans l'exercice de son métier d'électricien ; Bordeaux (1909-1910), usine Pélargo de Gignac (1912) ou Montpellier (1923 à 1924). Il cessa son activité en 1947.

Il a laissé un riche témoignage écrit postérieurement aux événements sur un cahier d'écolier qui n'a été découvert et identifié que tardivement puis rendu public en novembre 2006 après avoir été confié au député-maire de Béziers, Paul Balmigère*. Dans ce récit, J. Fondecave a retracé minutieusement les causes, les circonstances et le déroulement de la mutinerie des soldats du 17^e RI et est passé rapidement, à la différence des autres témoins, sur l'expérience tunisienne. Son texte se distingue de plus par l'analyse politique des événements mais aussi par le portrait de jeune homme complexe qu'il dessine. Celui d'un citoyen humaniste, enthousiaste, très attaché aux valeurs de la République, rallié aux idées socialistes et admirateur de Marcel Cachin qui fut candidat aux élections législatives dans la première circonscription de Béziers en 1906. Il dénonce ainsi les inégalités au sein de l'armée entre soldats et officiers concernant la liberté d'opinion et justifie ainsi la mutinerie ; « Nous aurons du moins montré au monde qu'il y a encore des soldats qui ne sont pas les assassins de la classe ouvrière. » En 1920, il adhère à la SFIC puis au Parti communiste dont il devient un militant de base.

Les chercheurs continuent de s'interroger sur les origines possibles du déclenchement de la mutinerie et ce texte a pu leur apporter une piste de travail. On y apprend en effet pour la première fois qu'une manifestation conjointe des soldats de plusieurs régiments s'opposant à l'emploi de la troupe contre les manifestants avait été envisagée pour le 27 juin 1907.

C'est enfin la publication de ce témoignage, lié aux diverses commémorations, qui semble avoir rendu récemment à la mémoire régionale la figure presque oubliée du personnage. En effet, deux fois, en 2007 et 2017, la fédération de l'Hérault de la Libre Pensée a salué la mémoire de Joseph Fondecave, « militant prolétarien resté du côté de la misère du monde. Ni député, ni ministre, ouvrier électricien d'une petite centrale sur l'Hérault » tandis qu'un collègue biterrois a organisé un spectacle éponyme en 2015. Aucune rue cependant ne porte – encore (2017) – son nom.

SOURCES : Rémy Pech, Jules Maurin, 1907, *les mutins de la République. La révolte du Midi viticole*, préface de Maurice Agulhon, Toulouse, Privat, 2007, 330 p. L'ouvrage contient le témoignage de Joseph Fondecave. — Jean Sagnes, *Le Midi rouge, mythe et réalité, études d'histoire occitane*, Éditions Anthropos, Paris, 1982, 290 pages. — ADH <http://archives-pierresvives.herault.fr>, 1R1181, classe 1904, Béziers. – Saint Pons, fiche matricule 70, Joseph Marius Fondecave. 5M 161/8 1884,

registre des naissances, commune de Béziers, 3E 29/9, 198061910, registre des mariages, commune de Béziers. — *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte-poche, 2003, éd. 1997, 568 p., introduction et postface de Rémy Cazals, p 489-490. — « Le journal d'un brave soldat du 17e » publiée dans *l'Humanité* du 19 juin 2007. — <http://groupevictorhugo.over-blog.com/2017/06/hommage-aux-mutins-francais-et-russes-refractaires-fusilles-pour-l-exemple.html>

Christine DELPOUS-DARNIGE

* * *

*

ALART Robert, Antoine, Pierre

Né le 2 mars 1921 à Béziers (Hérault) ; professeur ; résistant déporté ; militant communiste du Gers puis de l'Hérault ; historien des mines de fer et de la métallurgie des Pyrénées-Orientales.



Robert Alart

**Robert Alart en juin 2013
Cérémonie à Vinça (Pyrénées-Orientales)**

Sa mère était couturière en 1921. Son père, Pierre Alart* cultivateur propriétaire à Fillols (Pyrénées-Orientales), devint cheminot. Selon son fils, « il fut aiguilleur à la Compagnie des chemins de fer du Midi en poste à Béziers et participa à la grande grève des cheminots de 1920 à l'issue de laquelle il fut rétrogradé au poste d'homme d'équipe ». Syndiqué actif, il devint secrétaire du syndicat CGTU des cheminots de Béziers après 1922. Pour arriver à nourrir la famille, il travailla avec sa femme à la vente de charbon au détail dans un quartier populaire de la ville, à partir de 1930.

Robert Alart obtint une bourse communale qui lui permit d'être admis au lycée Henri IV de Béziers. Il y passa les deux parties du baccalauréat en 1937 et 1938 avant de rejoindre pour peu de temps une classe préparatoire au lycée Joffre à Montpellier (Hérault). Déçu par l'ambiance, il se tourna vers la faculté des Lettres de Montpellier, où il suivit les cours de propédeutique et eut pour enseignants les historiens Marcel Blanchard, Augustin Fliche et Jean-Rémy Palanque ainsi que les géographes Gaston Galtier et Paul Marres*. Un temps instituteur auxiliaire en cours complémentaire à Olonzac (Hérault) puis Sérignan (Hérault), il reprit des études universitaires en 1941 et suivit alors les cours de Marc Bloch* et de Pierre Gourou à Montpellier.

En novembre 1941, il fut appelé aux Chantiers de jeunesse au Vigan (Gard) puis à Montpellier. La classe 1942 appelée du Service du travail obligatoire devait aller travailler en Allemagne. Robert Alart et un de ses amis, Mazier, membre du mouvement "Combat", rejoignirent la Résistance dans le Massif Central. Il y devint "Bob". Il vécut du 10 juillet à son arrestation le 21 décembre 1943 au lieu-dit "Roure" par une unité de la *Wehrmacht* avec la moitié de son groupe. Il fut déporté à Buchenwald, le

22 janvier 1944, dans le cadre de l'action "Meerchau" (écumes), faisant partie des Français internés en vertu du décret "Nacht und Nebel-Erlass". Le 1er avril 1944, il fut transféré à Harzungen, Kommando de Dora, jusqu'au 28 octobre 1944, devenant alors le camp de concentration de Mittelbau. Il y resta jusqu'au 4 avril où il fut emmené à Bergen-Belsen. L'armée britannique libéra le camp le 15 avril 1945.

De retour en France, il reprit ses études universitaires et en particulier débuta ses recherches sur les mines des Pyrénées-Orientales, dont il continua par la suite de classer la masse de documents trouvés et recopiés. Licencié en Histoire et Géographie, Robert Alart devint professeur au collège de Mirande (Gers). Adhérent au Syndicat national de l'enseignement secondaire depuis 1946, membre du Parti communiste français depuis 1945, secrétaire de la section communiste de Mirande, il fut membre du comité de la fédération communiste (1949-1950). Muté au collège de Lodève (Hérault), professeur certifié d'Histoire et Géographie, il devint rapidement secrétaire de la section communiste. Il se maria en décembre 1946 à Béziers avec Jeanne Abbes, sans profession, membre du PCF. Le couple eut quatre enfants.

Alart fut condamné à 10 000 francs d'amende par la cour d'appel de Montpellier pour organisation d'une manifestation sans déclaration préalable (29 mai 1952), jugement confirmé en appel. Il fut candidat à diverses élections cantonales à Lodève (1951 : 824 voix sur 3 159 suffrages exprimés, 1958 : 754 voix sur 5 891 inscrits, 1964, mars 1982). Il fut régulièrement candidat aux élections municipales de 1953 à 1977. Membre de la FNDIRP dont il avait assisté au congrès de fondation en octobre 1945, il faisait partie du comité directeur de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance dans le département.

Retraité en 1978, il s'installa à Prades (Pyrénées-Orientales). Il poursuivit alors ses recherches historiques sur les mines de fer du Canigou et les mineurs de ce bassin, partiellement publiées dans *Le Fil du fer*, bulletin des Amis de la route du fer (Prades).

SOURCES : Arch. du comité national du PCF. — Manuel Rispal, *Billom 1941-1943*, Éditions Autrefois, 2013, p. 21. — Georges Sentis, *Le Service du travail obligatoire*, tome 2. *Robert Alart, réfractaire au STO - maquisard AS - déporté*, Perpignan, ANACR des Pyrénées-Orientales, comité local du Conflent, 2010.— Entretiens avec Pierre Chevalier (1999-2016). — Note d'André Balent.

Pierre CHEVALIER, Jacques GIRAULT

* * *
*

CHABROL Jean-Pierre

Né le 11 juin 1925 au hameau de Pont-de-Rastel, commune de Chamborigaud (Gard), mort le 1er décembre 2001 à Chamborigaud ; dessinateur, journaliste, écrivain, résistant du Gard et de la Lozère (FTPF) ; militant communiste (1944-1956).

Connu du grand public pour ses talents de conteur, sa présence sur scène, dans la presse, à la radio et à la télévision, Jean-Pierre Chabrol fut aussi un écrivain prolifique (au moins une quarantaine d'ouvrages dont une vingtaine de romans comme *Les Fous de Dieu*, épisode de la guerre des Camisards, qui lui a valu la notoriété (il a manqué d'une voix le prix Goncourt) en 1961. Mais d'autres thèmes parsèment son oeuvre : naturellement l'épopée camisarde mais encore la Cévenne, l'épopée des humbles, le maquis... Travaillant après-guerre à *l'Humanité* comme dessinateur, puis comme journaliste, il y rencontra Aragon qui l'encouragea à se lancer dans l'écriture romanesque : sa première œuvre se déroule pendant la guerre d'Indochine : *La dernière cartouche* (1953). Son itinéraire fut donc original.

Jean-Pierre Chabrol naquit au hameau de Pont-de-Rastel dans la ferme de ses ancêtres, commune de Chamborigaud, au pied du Mont Lozère et de la montagne du Bougès, donc en pleine Cévenne. Ses parents étaient instituteurs laïques. Son grand-père, un chevrier biblique, était un descendant de

camisards, et l'a beaucoup influencé. Fils unique, il évoqua souvent cette période, heureuse, de sa vie. Ses parents ayant été nommés à Alès (Gard), c'est dans cette ville qu'il effectua toute sa scolarité primaire et secondaire et notamment au lycée Jean-Baptiste Dumas). Il se fit remarquer par ses aptitudes en dessin (il rêvait de devenir dessinateur), en poésie et fit preuve d'une grande facilité d'écriture dans les disciplines littéraires, ne travaillant qu'avec mesure (ou ennui) les autres matières. Il obtint son baccalauréat en 1943 puis fut admis en classe préparatoire de Lettres (hypokhâgne) au lycée Louis-le-Grand à Paris.

Il témoigna lors de l'entretien accordé à Harry Roderick Kedward en 1982 (*op. cit.*) que ce fut à la Sorbonne qu'il prit contact avec des groupes de Résistance. Son professeur de philosophie était en relations avec Combat. La Gestapo étant venu le chercher, il décida de retourner dans sa famille dans les Cévennes. Il tenta alors de passer en Espagne (septembre 1943) en compagnie, entre autres, du fils de René Pagès, mais en vain. Il monta alors tout un scénario, avec son condisciple et ami Jean Dolezon, pour amadouer leurs mères respectives (Madame Chabrol était, selon Dolezon, particulièrement redoutée pour sa sévérité !) : leur faisant croire qu'ils étaient recherchés à la suite d'un attentat organisé à Alès par un groupe de lycéens contre la Maison des Compagnons de France, ils s'échappèrent à vélo en direction de Vialas (Lozère), non loin de Génolhac pour rejoindre un maquis gaulliste. « J'étais gaulliste, déclare Chabrol à Kedward, et je m'attendais à trouver un genre d'armée régulière. Par erreur, je me suis retrouvé dans un maquis formé de mineurs, de paysans et d'anciens des Brigades internationales, Espagnols, Italiens et Polonais. J'ai voulu partir tout de suite... ». Par crainte ? Chabrol indique que ces maquisards Francs-tireurs et partisans (FTP) étaient très durs, éliminant tous les types suspects. Il eut la chance d'être reconnu par un communiste du secteur comme étant le fils de l'instituteur, il fut admis... Il conclut : « je suis resté. C'est devenu ma rééducation, une nouvelle vie ».

Ce maquis était celui du Bougès (les maquisards étaient en train de s'emparer des armes de la gendarmerie de Vialas quand les deux compères furent interceptés). Après forces palabres, ils furent intégrés à ce maquis. J-P. Chabrol décrit alors la nouvelle vie qu'il allait partager avec d'autres : le ravitaillement par les paysans, l'action quotidienne avec les coups de main ; tous les jours, une action, un raid ou un sabotage. Ils furent appuyés par les mineurs qui, après leur journée, les aidèrent la nuit puis retournèrent travailler... Il narra les 10-12 kilomètres à pied pour une action et le retour le soir. Toujours des corvées : aller chercher de la nourriture, du bois, de l'eau, monter la garde la nuit assez loin du camp... « Je ne suis pas sûr que ça me plaisait d'être un hors-la-loi. Il y a eu des moments de bonheur ; mais j'ai aussi beaucoup souffert. Le maquis a été tout pour moi. Il m'a fait comprendre l'importance des choses ordinaires : chaque balle était précieuse. Il n'y avait pas d'armes individuelles... Il n'y avait pas de démocratie. On obéissait aux ordres. L'égalité, oui. Tout le monde avait les mêmes droits. Le chef du camp n'avait pas un grain de tabac de plus que les autres. Il y avait une sorte de sauvagerie parce qu'on était jeune. On tuait avec une espèce de joie. La mort ne signifiait rien... » (témoignage recueilli par Kedward, *op. cit.*)

Un homme de trop, roman autobiographique publié en 1958, lui permit d'évoquer ses souvenirs de résistant. Le film qui en a été tiré a connu un vif succès. En tout cas, ces rencontres ont donné à Chabrol une attirance pour le monde des humbles, le monde ouvrier en particulier, qui vont lui fournir toute une typologie dans nombre de ses romans. Ce fut aussi au maquis qu'il prit bien conscience de son hérité cévenole : bien qu'athée, il se sentait profondément marqué par les guerres de religion et singulièrement par la guerre des Camisards de 1702 à 1711 : le peuple cévenol fut bien un peuple de résistants d'où l'importance de son rôle dans la lutte contre l'occupant et ses alliés. Cette prise de conscience est révélée par Chabrol dans la préface écrite pour le livre d'Aimé Vielzeuf *Et la Cévenne s'embrasa...* : « Je me croyais cévenol pur sang, mais seul le maquis m'a appris ma Cévenne. Tendre et violente Cévenne... Nous descendions de notre camp du Bougès par le même sentier que le grand Abraham Mazel quand il fondit sur le Pont-de-Montvert pour porter sur l'abbé du Chayla ces coups de lame étincelante qui firent du petit peuple évangélique la horde effroyable des vengeurs hallucinés. Je n'aurais jamais écrit *Les Fous de Dieu* si je n'avais pas crevé de froid sur le Bougès, couché le long d'un vieux Mauser. »

À la fin de la guerre, après un engagement dans l'armée de la Libération qui le mena jusqu'à Berlin, il revint à la vie civile. Comme beaucoup, il fut dans l'incapacité de reprendre ses études, de revenir à une vie normale : cette période de doute, il l'exprima dans *La Chatte rouge* publiée en 1963.

Il milita un temps au PCF, devint alors caricaturiste puis journaliste à *l'Humanité*, tira donc ses revenus de son activité militante. Sa personnalité et sa verve lui valurent la sympathie personnelle de Maurice Thorez qui le reçut lorsqu'il décida de quitter la Parti communiste en 1956 après l'entrée des chars soviétiques à Budapest. Il lui aurait dit « qu'il comprenait ». Ami de Georges Brassens* (qui lui conseilla d'apprendre à tricoter pour faire des chaussettes à Staline pour son soixante-dixième anniversaire), de Léo Ferré, de Jacques Brel, il fut homme de plume et de radio, et même, passé soixante ans, comédien.

Mais en 1956, suite à l'insurrection hongroise, il s'éloigna : le libertaire et contestataire qu'il a, dans le fond, toujours été, reprit le dessus... Il se présentait comme « une sorte de simple compagnon de route » du communisme dans son livre autobiographique *La Folie des miens* (Gallimard).

L'écriture domina désormais sa vie. Jean-Pierre Chabrol déclara que s'il avait pu gagner sa vie en allant de mas en mas proposer ses contes et récits, il ne serait pas devenu écrivain. Ce « bon géant barbu » (Claude Sarraute) à la voix chaude, rocailleuse et chantante, fut un exceptionnel conteur, puisant pour l'essentiel son inspiration chez les « gens de peu » des Cévennes. Avec les années soixante et suivantes, arriva le temps des grands romans cévenols : en dehors des *Fous de Dieu* déjà cité, il y a la série des Rebelles (*Les Rebelles*, 1965, *La Gueuse*, 1966, *L'Embellie*, 1968, sorte de chronique de la Cévenne des années trente avec un rappel des grands événements de l'époque (émeute néo-fasciste du 6 février 1934, Front populaire de 1936).

Puis ce fut la description de la crise des années soixante-dix avec la fermeture progressive des puits de mine, la mort du vieux pays cévenol à travers le vieillissement et la disparition de ses habitants ? *Le Crève-Cévenne*, cri de colère et de désespoir.. Pourtant il revenait de plus en plus souvent au pays. Il est vrai que les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter commençaient à se manifester. Son dernier ouvrage *Colères en Cévenne*, (Éditions Robert Laffont, 2000), fut publié quelques mois avant sa mort qui intervint le 1er décembre 2001.

SOURCES : Harry Roderick Kedward, *À la recherche du maquis ; La Résistance dans la France du Sud 1942-1944*, Paris, Editions du Cerf, 1999, 473 p. [en particulier le témoignage de Jean-Pierre Chabrol, pp. 331-333]. — Site www.jeanpierrechabrol.com. — Notes de Claude Pennetier.

Claude ÉMERIQUE

ACHETEZ LES VOLUMES PARUS DU MAITRON
5e PARTIE : DE 1940 À 1968 :
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À MAI 1968
Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, mouvement social
(DBMOMS)

Tome 1 : de A à Bek Tome 5 : de E à Ge

Tome 2 : de Bel à Bz

Tome 3 : de Ca à Cor

Tome 4 : de Cos à Dy

Tome 9 : de Mel à Pen

Tome 11 : de Ro à Ta

Tome 6 : de Gh à Je

Tome 7 : Ji à Lel

Tome 8 : Lem à Mel

Tome 10 : Pep à Ri

Tome 12 : de Tc à Z

NB : avec ce tome 12, accès gratuit en ligne au site maitron-en-ligne
DBMOMS, Éditions de l'Atelier / Les Éditions ouvrières, 51-55, rue Hoche,
94200 IVRY-SUR-SEINE : www.editionsdelatelier.org

Consultez aussi le site de l'Association Maitron Languedoc-Roussillon

<http://histoire-contemporaine-languedoc-roussillon>

LA JOURNÉE D'ÉTUDES DE L'AMLR, NÎMES, 2 DÉCEMBRE 2017

1917. Extraordinaire et inquiétante année pour Maurice Agulhon, année impossible pour Jean-Jacques Becker. À l'évocation de cette date charnière de la Grande Guerre, une foule d'évènements vient immédiatement télescoper la mémoire et l'imaginaire collectif. L'entrée en guerre des Etats-Unis, l'offensive Nivelle et les mutineries de l'armée française, les révolutions russes de février et d'octobre... un pacifisme qui gagne du terrain, la chanson de Craonne, le retour de Clemenceau au pouvoir. En Languedoc-Roussillon, à près de 800 km du front, à des milliers de Petrograd, comment ces évènements gigantesques sont-ils perçus et vécus par la population ? Quels échos des mutineries et des condamnations prononcées dix ans quasiment jour pour jour après les crosses en l'air du 17^e et la révolte civique du Midi ? Quelle perception et quelle influence des révolutions russes sur le mouvement ouvrier local ? Quel retentissement de la grève générale en Espagne en août ? Quelle place pour les femmes et les étrangers dans ce contexte de bouleversement ? Quelle attitude de la population après trois ans de saignée et de souffrance ? À partir de ce cadre large et souple et dans une perspective d'histoire sociale, culturelle et politique nous vous proposons de questionner le moment 1917 à l'aune de notre espace régional, le Languedoc méditerranéen et le Roussillon. Il s'agit de mettre en relation et en perspective les répercussions des mouvements tectoniques de la grande histoire avec la vie des gens ordinaires dans l'espace qui les reçoit de façon indirecte mais aussi d'évaluer l'impact de la césure 1917 sur les représentations et les mémoires collectives.

Les communications proposées et les débats qui accompagneront la journée permettront de faire le point.

PROGRAMME :

Matin : présidents : Richard Vassakos, jusqu'à la pause ; André Balent, ensuite

Après-midi : Patrick Vazeilles

MATIN :

Fabrice Sugier : « Syndicalisme et mouvements sociaux dans le bassin houiller d'Alès en 1917 »

Jean-Louis Blanchon : « La Basse Cerdagne en 1917 »

Pierre Chevalier : « En Andorre, la révolution guetterait-elle en Andorre en cette année 1917 ? »

APRÈS-MIDI :

Christine Delpous-Darnige : « "Il paraît que en Champagne, les régiments ne veulent plus marcher ..." 1917, entre représentations et expériences, témoignages héraultais »

Miquèl Ruquet : « Les mutineries de 1917 et leur influence sur la désertion et l'insoumission dans les Pyrénées-Orientales » [extension possible à l'Ariège, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées]

Raymond Huard : « La révolution russe vue du Gard (mars-décembre 1917) »

SITE DE L'ASSOCIATION MAITRON LANGUEDOC-ROUSSILLON :

L'Association Maitron Languedoc-Roussillon (AMLR) a un site :

<http://www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.fr/>

* * *

LE MAITRON ET LE SITE DU MAITRON EN LIGNE :

Chaque volume du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social* est en vente (DBMOMS, *Le Maitron*) est en vente dans toutes les librairies au prix de 65 € le volume. Dur chaque volume environ 650 notices. Le tome 12 est vendu avec un accès gratuit au site internet du *Maitron* (**Maitron-en-ligne** : www.maitron.org) qui permet l'accès à environ 167 000 notices).

Le *Maitron* (dictionnaires papier et site Maitron-en-ligne) est édité par les **Éditions de l'Atelier/ Les Éditions ouvrières 51-55, rue Hoche 94200 – IVRY-DUR-SEINE**

Le site nouvellement créé du *Maitron des fusillés* (<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/>), issu du *Maitron en ligne* dans lequel est aussi inclus, rassemble les notices des fusillés par condamnation (*Dictionnaire des fusillés*, papier, Éditions de l'Atelier) et intègre au fur et à mesure de l'avancement des travaux les exécutés sommaires et les personnes abattues par les Allemands, les Italiens, les forces de Vichy. Il est libre d'accès.

* * *

PUBLICATIONS DES ÉDITIONS DE L'ATELIER, EN LIEN AVEC LE MAITRON :

Edwy Plenel, *Voyage en terre d'espoir*, Les Éditions de l'Atelier, 2016, 480 p., 25€.

En hommage au Maitron, Edwy Plenel a consacré un ouvrage aux femmes et aux hommes inconnus sauvés de l'oubli par le dictionnaire, pour mieux célébrer « la victoire de ces vaincus de l'histoire », auprès desquels il propose au lecteur de se ressourcer pour un engagement au présent.

Paul Boulland, co-directeur du *Maitron*, *Des vies en rouge. Militants, cadres et dirigeants du PCF (1944-1981)*.

Durant les Trente Glorieuses (1945-1975), le Parti communiste français représentait un électeur sur quatre. Pourtant, ses militants sont demeurés le plus souvent des inconnus. Qui étaient ces hommes et ces femmes engagés dans ce parti ?

En s'appuyant sur des archives inédites, en particulier les questionnaires biographiques remplis par les militants, Paul Boulland retrace des itinéraires de cadres et de dirigeants, restituant une histoire incarnée du Parti communiste. Ainsi, des figures célèbres – parmi lesquels Maurice Thorez, Jeannette Vermeersch, Waldeck Rochet ou Georges Marchais – côtoient dans cet ouvrage celles d'anonymes aux destins singuliers.

Bernard Pudal, Claude Pannetier, *Le souffle d'octobre 1917. L'engagement des communistes français*.

Dans le cadre du centenaire de l'année 1917. En librairie depuis février 2017